



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 18/02/10

**Séance du jeudi 11 février 2010
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 11 février 2010 à 18 heures 30 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2, puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Claude PREIONI comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 21 décembre 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Débat d'orientations budgétaires 2010

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2010.

↳ R 1.1.2 - Annexe au rapport d'orientations budgétaires 2010 : rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

↳ R 1.1.3 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'utilisation des lignes de dépenses imprévues au long de l'exercice 2009.

↳ R 1.1.4 - Demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, installée 2 rue Morand à Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (décembre 2009)

MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels et du règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement - Exercice 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée de crédits, dans l'attente du vote du Budget primitif 2010, de 146 100 € sur le Budget principal, 5 600 € sur le Budget annexe CRR et 10 000 € sur le Budget annexe Transports.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Adhésion à l'association des Acheteurs des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.8 - Vente aux enchères de véhicules et matériels réformés

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente des véhicules,
- autorise Monsieur le Président à encaisser le montant de la vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

I. Recrutement au poste de Directeur de la Communication (catégorie A)

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

II. Recrutement au poste de Directeur de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (catégorie A)

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

III. Reconduction du contrat au poste de Technicien patrimoine bâtiment (catégorie B)

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

IV. Reconduction du contrat au poste de Chargé de communication TCSP (catégorie B)

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

V. Reconduction du contrat au poste de Gestionnaire contrats publics, service aide aux communes (catégorie B)

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

VI. Reconduction du contrat au poste d'Agent de maitrise cellule collecte (Catégorie C)

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Commissions Administratives Paritaires - Promotion Interne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- création des grades énumérés,
- suppression des anciens grades,
- modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Commissions Administratives Paritaires - Avancements de grade

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- création des grades énumérés,
- suppression des anciens grades,
- modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳ R 2.1 - Convention portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 "Entrée Est" entre le Grand Besançon et la société THEVENIN-DUCROT Distribution

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- valide le principe d'indemnisation des travaux que la Société THEVENIN-DUCROT doit réaliser sur ses équipements, ces travaux étant générés et rendus nécessaires par les travaux de voirie sur le RD 683 ainsi que son montant maximum de 143 653,08 € TTC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 « Entrée Est ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 - Adhésion à la Centrale Régionale de Mobilité

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de mise en œuvre de la centrale de mobilité régionale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et à la mettre en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 - Statuts juridiques de la SCIC autopartage et désignation du représentant du Grand Besançon

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation de la CAGB au capital de la SCIC Autopartage Besançon à hauteur de 10 000 € ainsi que ses statuts,
- fait application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et désigne Monsieur Jean-Claude ROY, Vice-Président Délégué aux transports, infrastructures et déplacements, comme représentant du Grand Besançon dans la SCIC Autopartage Besançon,
- approuve le versement à la SCIC Autopartage Besançon d'une subvention de 15 000 € par an pendant 3 ans,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.4 - Modalités de partage des risques sur les coûts et clauses d'ajustement de la LGV Rhin-Rhône branche Est 1^{ère} phase - Convention particulière

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités financières de la convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.5 - TCSP : définition d'un périmètre d'études sur le projet Tramway valant sursis à statuer en matière d'autorisations d'urbanisme

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- l'instauration d'un périmètre d'étude permettant de sursoir à statuer sur toutes demandes d'autorisations d'urbanisme dans le cadre du projet Tramway, par la Ville de Besançon et la commune de Chalezeule,
- la délimitation du périmètre d'étude, selon le plan et selon les dispositions de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Convention entre la CAGB et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Mmes HINCELIN, MENETRIER et MM. CAYUELA, FAIVRE, MOYSE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- approuve les termes de la convention d'objectifs entre l'association du PLIE et la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir,
- approuve la subvention du Grand Besançon à l'association du PLIE à hauteur de 617 077 € pour 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Lotissement d'activités du Noret - Mamirolle - Vente d'assiette foncière à M. Bruno DUBOIS

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente du lot n°3 du lotissement du Noret (Mamirolle), au profit de M. Bruno DUBOIS (ou toute personne physique ou morale habilitée à se substituer à lui), pour un montant total de 64 820,81 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Pôle de compétitivité des microtechniques - Financement de l'animation

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au fonctionnement de l'association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 17 800 € pour l'année 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Parc d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes - Déclaration d'intérêt communautaire, modalités de transfert à la CAGB et transfert au SMAIBO

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire l'aménagement et la gestion de la zone d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes figurant sur le plan,
- déclare d'intérêt communautaire les voiries pré-existantes de la zone d'activités,
- se prononce favorablement sur les modalités de transfert de la zone d'activités et des voiries entre le Grand Besançon et la commune de Pouilley-les-Vignes,
- engage la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- se prononce favorablement sur le transfert ultérieur au SMAIBO de la compétence d'aménagement et d'extension des terrains non aménagés,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de gestion des voiries de la zone d'activités existante entre la CAGB et la commune de Pouilley-les-Vignes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant de prolongation de la convention AMIMAC

M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant de prolongation de la convention avec l'ENSMM pour le financement du projet AMIMAC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

↳ R 4.1 - Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine, y compris si l'ensemble des signataires ne se manifestent pas.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Passerelle de la Malate : augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre

A la majorité, 2 Abstentions, 8 Contre, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- approuve l'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 54 711,02 € TTC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à finaliser, sur la base des éléments présentés, et à signer la convention transactionnelle et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 8 Abstention : 2

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

↳ R 5.1 - Cité des Arts et de la Culture : avenant à la convention de partenariat et de groupement de commandes du 6 juillet 2007

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de groupement de commandes du 6 juillet 2007 passée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Région Franche-Comté pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Participation financière à la mission d'expertise "schéma de desserte et tarification du TGV Rhin-Rhône" sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Franche-Comté

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur une participation financière du Grand Besançon de 8 544,75 € à la mission d'expertise « schéma de desserte et tarification du TGV Rhin-Rhône » sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant le versement de la participation financière.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 6.2 - Aménagement du pôle Viotte - Participation financière aux études d'aménagement préalables sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux études d'aménagement préalables à l'aménagement du pôle Viotte, études sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon,
- se prononce favorablement sur une participation financière à hauteur de 50 % du coût HT des études, soit une participation de 198 914,99 € en 2010 et 91 065 € entre fin 2010 et 2015, ce dernier montant étant sous réserve de l'affermissement des tranches conditionnelles de la mission d'études urbanistiques et techniques,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention permettant le versement de la participation financière.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Convention PAV textile

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le dossier,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Aides exceptionnelles Séisme d'Haïti

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de l'attribution de deux aides exceptionnelles d'un montant de 5 000 € chacune (soit 10 000 € au total), au bénéfice de :
 - l'Association pour la promotion des arts du monde (APAM),
 - l'Association EDE TIMOUN YO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 10.2 - Liste des marchés conclus en 2009 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT

Le Conseil de Communauté prend connaissance de la liste publiée sur le portail web de la CAGB.

↳ R 10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Arguel** : André AVIS **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Geneviève VERRO **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) **Besançon** : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, François BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN **Boussières** : Roland DEMESMAY **Brillans** : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 5.1) **Busy** : Philippe SIMONIN **Chaleze** : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule** : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) **Champagney** : Claude VOIDEY **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz** : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin** : André BAVREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) **François** : Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine** : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Vèze** : Jacques CURTY **Mamirolle** : Daniel HUOT **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines** : Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY **Morre** : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) **Osselle** : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) **Pelousey** : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) **Pirey** : Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay** : Michel LETHIER **Roche lez Beupré** : Stéphane COURBET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise** : Jean-Michel MAY **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER.

Etaient absents : **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney** : Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN **Beure** : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières** : Bertrand ASTRIC **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : Thierry CHATOT **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Gennes** : Jean SIMONDON **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **Larnod** : Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Didier MARQUER **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Montferrand le Château** : Séverine MONLLOR **Nancray** : Daniel ROLET **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beupré** : Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Torpes** : Bernard LAURENT.

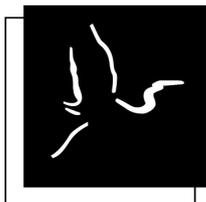
Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

Mandataires : G. VERRO, J.J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 11 février 2010
à la CCI du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	13
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté	13
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion	14
Rapport n°3.1 : Convention entre la CAGB et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	14
Rapport n°3.2 : Lotissement d'activités du Noret – Mamirolle – Vente d'assiette foncière à M. Bruno DUBOIS	15
Rapport n°3.3 : Pôle de compétitivité des microtechniques – Financement de l'animation	15
Rapport n°3.4 : Parc d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes – Déclaration d'intérêt communautaire, modalités de transfert à la CAGB et transfert au SMAIBO	16
Rapport n°3.5 : Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant de prolongation de la convention AMIMAC	16
Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie	16
Rapport n°4.1 : Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine	16
Rapport n°4.2 : Passerelle de la Malate : Augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre	17
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports	19
Rapport n°5.1 : Cité des Arts et de la Culture : avenant à la convention de partenariat et de groupement de commandes du 6 juillet 2007	19
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	20
Rapport n°6.1 : Participation financière à la mission d'expertise « schéma de desserte et tarification du TGV Rhin-Rhône » sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Franche-Comté	20
Rapport n°6.2 : Aménagement du pôle Viotte – Participation financière aux études d'aménagement préalables sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon	20
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	24
Rapport n°9.1 : Convention PAV textile	24
Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements	26
Rapport n°2.1 : Convention portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 « Entrée Est » entre le Grand Besançon et la société THEVENIN-DUCROT Distribution	26
Rapport n°2.2 : Adhésion à la Centrale Régionale de Mobilité	26
Rapport n°2.3 : Statuts juridiques de la SCIC autopartage et désignation du représentant du Grand Besançon	27
Rapport n°2.4 : Modalités de partage des risques sur les coûts et clauses d'ajustement de la LGV Rhin-Rhône branche Est 1 ^{ère} phase – Convention particulière	28
Rapport n°2.5 : TCSP : définition d'un périmètre d'études sur le projet Tramway valant sursis à statuer en matière d'autorisations d'urbanisme	29

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC	31
Rapport n° I.1.1 : Débat d'orientations budgétaires 2010	31
Rapport n° I.1.2 : Annexe au rapport d'orientations budgétaires 2010 : rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon	59
Rapport n° I.1.3 : Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues	60
Rapport n° I.1.4 : Demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	61
Rapport n° I.1.5 : Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (décembre 2009)	62
Rapport n° I.1.6 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Exercice 2010	62
Rapport n° I.1.7 : Adhésion à l'association des Acheteurs des Collectivités Territoriales	62
Rapport n° I.1.8 : Vente aux enchères de véhicules et matériels réformés	62
Rapport n° I.2.1 : Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement	63
Rapport n° I.2.2 : Commissions Administratives Paritaires – Promotion Interne	63
Rapport n° I.2.3 : Commissions Administratives Paritaires – Avancements de grade	63
Questions diverses	64
Rapport n° I0.1 : Aide exceptionnelle Séisme d'Haïti	64
Rapport n° I0.2 : Liste des marchés conclus en 2009 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT	64
Rapport n° I0.3 : Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	64

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du 11 février 2010

*(La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : -

M. BAULIEU.- Bien, je souhaitais vous saluer, vous demander de prendre place et, si possible, de mettre un terme aux conversations préalables. Vous aurez la parole après sur les débats. Merci beaucoup ! Je dois tout d'abord vous présenter les excuses du Président qui arrivera dans quelques instants. Il est dans le train. Donc il va nous rejoindre mais nous n'allons pas attendre son arrivée pour commencer notre séance. Mais je vous propose donc que nous traitions d'abord les rapports à partir de la Commission 3, et donc les orientations budgétaires, notamment, nous les examinerons en présence du Président, bien évidemment.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. BAULIEU.- Je déclare la séance ouverte. J'invite l'Assemblée à nommer un secrétaire de séance. Je regardais le premier rang, on m'a dit que Claude PREIONI y a déjà été. Est-ce que c'est vrai ?

M. PREIONI.- Si je l'ai été, c'était à l'insu de mon plein gré...

M. BAULIEU.- Tu n'as jamais signé un procès-verbal. Donc il y a un doute. Donc il n'y a jamais été. Donc Claude PREIONI merci beaucoup de l'accepter ! Donc il n'y a pas d'objection ? Merci ! Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je dois vous donner quelques indications sur les personnes excusées qui ont donné mandat :

Benoît CYPRIANI à Valérie HINCELIN
Cyril DEVESA à Nicolas GUILLEMET
Martine JEANNIN à Edouard SASSARD
Michel LOYAT à Nicolas BODIN
Frank MONNEUR à Emmanuel DUMONT
Michel OMOURI à Pascal BONNET
Jacqueline PANIER à Françoise FELLMANN
Elisabeth PEQUIGNOT à Françoise BRANGET
Sylvie WANLIN à Carine MICHEL
André BAVEREL à Denis JOLY

Daniel PARIS à Claude PREIONI
Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY
Jacques MENIGOZ à Marie-Odile CRABBE-DIAWARA
Yves-Michel DAHOUI à Jean-Pierre GOVIGNAUX
Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE
Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY

Il y a un verso.

Serge RUTKOWSKI à Geneviève VERRO
et donc le prénom ? AKODAD, son prénom, je ne l'ai pas, Jean-Jacques DEMONET étant le mandataire.

INTERVENANT FEMININ.- Hayatte AKODAD

M. BAULIEU.- Hayatte AKODAD, donc je n'avais pas le prénom, merci de le préciser ! Et donc nous avons des excusés qui n'ont pas donné de pouvoir, donc :

Jocelyne IWASINTA
Pierre CONTOZ
Sylvaine BARASSI
Yves GUYEN
et Gisèle ARDIET

Voilà ! Et je vous invite également à approuver le procès-verbal de la séance du conseil du 21 décembre 2009. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des objections ? Il n'y en a pas. Donc le procès-verbal est adopté ! Et je vous invite donc à commencer nos travaux par les rapports de la Commission 3, c'est-à-dire en vous invitant à vous reporter à la page III de vos rapports et je vais donner la parole à Jean-Pierre MARTIN.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 : Convention entre la CAGB et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

M. MARTIN,- Merci Gaby ! Le premier rapport concerne le soutien financier et matériel du Grand Besançon au fonctionnement de l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le PLIE. Il est proposé la signature de la convention triennale 2010-2012 en précisant que les objectifs fixés à l'association pour la période et les financements apportés par le Grand Besançon sont conformes au PPIF et s'établissent à 317 077 € qui se répartissent en une subvention fixe de fonctionnement de 160 000 € et une subvention variable à hauteur de 157 077 € qui correspond aux frais de l'année précédente pour la mise à disposition de personnels, d'équipements et services. Cette convention est conclue pour une période de 3 ans, elle entre en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2010 et prendra fin au plus tard le 30 septembre 2012. Sachant que pour cette année, cette subvention sera majorée de 300 000 € de subvention exceptionnelle, compensée par une recette équivalente liée au remboursement d'un prêt de 2004.

M. BA ULIEU.- Merci ! Y a-t-il des observations ? Ne prendront pas part au vote :

HINCELIN
MENETRIER
WANLIN
BENETEAU de LAPRAIRIE
CAYUELA
CHANEY
FAIVRE
MOYSE
RUTKOWSKI

qui ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas ! Adopté ! Merci !
Rapport 3.2 !

Rapport n°3.2 : Lotissement d'activités du Noret – Mamirolle – Vente d'assiette foncière
à M. Bruno DUBOIS

M. MARTIN.- Le 3.2, il s'agit de proposer de vendre un lot de terrains à Monsieur Bruno DUBOIS qui gère deux sociétés, l'une en logistique de matériel de sports d'hiver et l'autre en logistique de vêtements de sport et de loisirs déstockés. Le montant de la vente sur la zone du Noret de Mamirolle est de 64 820,81 €, soit 18,00 € HT le m².

M. BAULIEU.- Merci ! Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Adopté ! Merci ! Rapport suivant.

Rapport n°3.3 : Pôle de compétitivité des microtechniques – Financement de l'animation

M. MARTIN.- Pour la période 2005-2008 la CAGB a apporté un soutien à l'animation et au fonctionnement du Pôle des Microtechniques à hauteur de 51 210 €. Il y a eu à l'issue de cette phase une évaluation nationale des pôles qui a reconduit 58 pôles sur 71 dont le Pôle des Microtechniques et ce pour une période de 3 ans. Ces pôles ont signé mi-2009 un « Contrat de performance » avec l'Etat et les collectivités territoriales impliquées ; ce contrat mettant en perspective les soutiens financiers dédiés à l'animation de leur pôle pour les années 2009 à 2011. En retour, les pôles s'engagent sur des objectifs de performance à 3 ans, sur la base de la feuille de route stratégique que vous avez en détail dans les pages suivantes, qu'ils ont élaborée. Donc le rapport présente la demande de soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2010, pour un montant de 17 800 €.

M. BAULIEU.- Merci ! Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas ! Adopté ! Rapport suivant.

Rapport n°3.4 : Parc d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes – Déclaration d'intérêt communautaire, modalités de transfert à la CAGB et transfert au SMAIBO

M. MARTIN.- Concernant le transfert d'une zone au SMAIBO pour répondre à des demandes d'implantation difficilement recevables sur le Parc de l'Echange, près de la sortie d'autoroute, où il n'y a que des grandes parcelles et à forte visibilité. Il est proposé d'étendre la zone d'activités actuelle de Pouilley-les-Vignes sur des terrains voisins, majoritairement propriété du SMAIBO.

Au final, cette extension permettra de disposer d'un nouveau parc d'activités à commercialiser, de 18,2 ha au total, dont environ 11 ha de terrains cessibles destinés à des petites entreprises. Ce projet répondant aux critères de l'intérêt communautaire défini par délibération du 14 septembre 2001, il est proposé de déclarer la zone d'intérêt communautaire, d'en approuver les modalités de transfert, puis d'en transférer la réalisation au SMAIBO. Etant précisé que l'aménagement de la zone n'est pas envisagé à court terme, il devra être programmé selon les demandes à parvenir. En revanche, 1 ou 2 lots pourraient être détachés rapidement afin de répondre à des demandes spécifiques d'extension d'entreprises existantes. Et par les temps qui courent, il faut savoir être réactif.

M. BAULIEU.- Merci ! Tout à fait ! Donc il s'agit là de compléter notre dispositif d'ailleurs en déclarant d'intérêt communautaire un espace, comme les propriétés foncières l'attestent, qui était dans le giron du SMAIBO. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Pas d'objection ? Rapport adopté ! Merci ! Rapport suivant, 3.5.

Rapport n°3.5 : Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant de prolongation de la convention AMIMAC

M. MARTIN.- Eh bien, là, il s'agit de prolonger la convention AMIMAC pour une durée qui ira jusqu'au 31 décembre 2010. On l'avait déjà prolongée une première fois jusqu'au 28 février 2010, sachant que ce report est lié à des délais de signature très longs, entre le consortium et l'ensemble des partenaires ALSTOM, ENSMM et Université de Franche-Comté.

M. BAULIEU.- Merci ! Y a-t-il des observations ? Ne prend pas part au vote Nicolas BODIN. Pas d'objections ? Rapport adopté ! Merci ! Nous passons au rapport de la Commission 4 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie, et sur le rapport 4.1, je donne la parole à Nicolas GUILLEMET.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 : Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine

M. GUILLEMET.- Oui, donc c'est le rapport sur la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine. Pour poursuivre le projet Sauge, un nouveau cadre de travail est nécessaire. La signature d'une Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine est donc proposée par les membres du Comité de Pilotage de Sauge. Elle précise les grands objectifs de travail pour ce projet agricole du territoire, ainsi que les engagements de chaque signataire. Elle sera ensuite animée par le Comité de Pilotage du projet Sauge et déclinée par un programme d'actions que vous retrouvez ci-joint.

M. BAULIEU.- Merci Nicolas ! Y a-t-il des observations sur cette Charte de l'agriculture ? Il n'y en a pas ! Rapport adopté ! Merci ! Rapport suivant : Passerelle de la Malate. Nicolas, je te rends la parole !

Rapport n°4.2 : Passerelle de la Malate : Augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre

M. GUILLEMET,- Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de la Malate doit être ajusté conformément aux termes du marché conclu. Cet ajustement tient compte de la répercussion de l'évolution du programme et des contraintes techniques et environnementales imposées au projet sur la mission du maître d'œuvre. Le montant de la rémunération complémentaire retenu après négociation s'élève à 45 745 € correspondant aux prestations réellement réalisées. Afin d'éviter tout risque juridique quant au règlement de ce litige introduit par le titulaire du marché, il est proposé de recourir à la signature d'une convention transactionnelle, conformément aux dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

M. BAULIEU.- Merci ! Et qui résulte donc d'une bonne négociation qui a été conduite sur cette opération, compte-tenu de l'évolution du coût de l'opération. Y a-t-il des observations ? Pardon ? Oui, Robert...

M. STEPOURJINE.- Oui, par rapport à cette délibération j'ai une question qui fait suite à une délibération que l'on a prise le 15 octobre 2009. En effet, on a révisé pour cette opération « Aménagement de la Malate », l'AC/TP, le CP, pardon, et on a mis une somme complémentaire, en écrivant que, on va diminuer d'autant le crédit de paiement sur 2010.

Or, je constate que l'inscription budgétaire fait apparaître un montant pour 2010 de 1 250 000 €, alors que suite à la délibération du 15 octobre, il ne restait que 603 756 €. Donc ça c'est ma première question. Deuxième question, on nous dit que le coût prévisionnel de l'ouvrage est donc de 2 275 000 € HT, ce qui fait 2 720 900 € toutes taxes. Et lors de la réunion du 15 octobre on nous annonçait pour 3 154 320 € de travaux. Alors il y a tout un tas de chiffres et il semblerait qu'il y ait télescopage entre ces différents chiffres. Je voudrais avoir des explications s'il vous plaît.

M. BAULIEU.- Nicolas, tu as des...

M. GUILLEMET.- Je pense qu'on aurait pu en parler en amont, parce que je ne vois pas les... de quels chiffres tu parles en fait.

M. STEPOURJINE.- Alors il y a déjà un premier chiffre, c'est celui qui est dans le carré, dans le rectangle supérieur « inscription budgétaire » en haut du rapport. On nous dit que le montant CP pour 2010 est de 1 250 278.

Or, lorsqu'on a pris la délibération le jeudi 15 octobre 2009, on a fait donc une révision de l'AP/CP et il restait pour 2010, 603 756,32 €, donc il y a une différence importante entre ces deux chiffres. Je voudrais avoir des explications. Et il y a une différence sur le montant des travaux aussi importante.

M. BAULIEU.- Donc les travaux que tu soulignes, donc en augmentation ou en diminution ?

M. STEPOURJINE.- Ah ben, par rapport à l'AC, pardon, par rapport à l'AP/CP il y a une différence. On nous a annoncé 1 154 000 € et là on nous annonce 200... 2 720 900... Je ne sais pas !

M. BAULIEU.- Puisque... pendant que tu t'exprimes, Robert, donc Marie-Odile veut bien sortir les documents qui touchent aux travaux de la Commission Finances. Et donc il est exact que, en termes de préparation des documents budgétaires 2010, nous n'en sommes encore pas tout à fait là, nous ne sommes qu'aux orientations. Et donc nous serions sur un crédit de paiement, je prends la bonne ligne, donc ce qu'on a voté en octobre, on est à 603 000... et puis on aurait un ajustement de combien Marie-Odile, là ? Donc on devrait passer à 1 250 000 ? Voilà ! Donc le chiffre qui est écrit...

Mme CRABBE-DIAWARA.- Effectivement, je pense que le chiffre qui est dans le cartouche doit être le précédent, je pense que le cartouche n'a pas été modifié pour le crédit de paiement 2010.... 1 250...

M. BAULIEU.- Est-ce que les services ont une précision à donner ?

Mme CRABBE-DIAWARA.- Le chiffre qui est marqué dans le cartouche, c'est le chiffre qui sera le bon lorsqu'on aura modifié l'AP/CP au moment du budget. C'est ce qui va être... c'est ce qui va passer en commission Finances demain. Et donc c'est le CP qui sera effectivement sur le budget 2010. Mais ce qu'on a voté en octobre c'est 603 000... Donc tu as raison, mais...

M. STEPOURJINE.- Pourquoi il y a une différence entre 603 000 et 1 250 000 ?

Mme CRABBE-DIAWARA.- Le montant de l'AP ne sera pas modifié au budget 2010, on n'a pas dépensé tout ce qu'on pensait dépenser en 2009. Donc l'AP/CP sera modifiée au moment du budget et donc le CP 2009 et le CP 2010 seront modifiés au moment de la modification de l'AP/CP.

M. BAULIEU.- Et il y aura cohérence ?

M. STEPOURJINE.- Néanmoins, comme je me suis toujours opposé à ce dossier, je voterai contre quand même !

M. BAULIEU.- Cela suffira comme motif. Merci Robert !

Mais tu vois Robert, tu nous aurais posé la question au Bureau... c'est une remarque un peu « vacharde » que je fais là, et donc on aurait pu te répondre.

M. STEPOURJINE.- Ben, tu m'excuseras, mais comme c'était indiqué dans « l'Est Républicain », STEPOURJINE...

M. BAULIEU.- ... était en vacances...

M. STEPOURJINE.- Il était en vacances !
(Rires dans l'Assemblée)

M. BAULIEU.- Et vous aurez remarqué, d'ailleurs, que Robert donc a des capacités de communication, quand il est en vacances, c'est dans la presse ! On ne s'offre pas tous ce luxe là, merci.

Plaisanterie mise à part, la remarque était pertinente sur ce chiffre qui est en anticipation sur un ajustement de crédit de paiement, mais sans retoucher donc à l'autorisation de programme.

D'autres observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas, mais je vais...

MME GELIN.- Si !

M. BAULIEU.- Pardon, si... Je vous en prie !

MME GELIN.- Si. Nous avons délibéré lors de la Commission 4 et puis nous avons également constaté une nette augmentation du coût de cet ouvrage. Et en fait ce qui nous avait été expliqué c'est que... il y avait un premier appel d'offres et puis après il fallait tenir compte de différentes contraintes et puis des différents intervenants. Mais pour finir, finalement, on était sur un chiffre en augmentation, mais que cela ne devrait plus augmenter, donc... Monsieur GUILLEMET était là, il pourrait l'expliquer aussi puisqu'il était présent lors de la réunion.

M. BAULIEU.- Sur les étapes antérieures, il est exact que ce projet, ce programme, a connu des évolutions à la hausse. Mais comme vient de le rappeler Marie-Odile CRABBE-DIAWARA sur la base de la dernière autorisation de programme votée, il n'y a pas de hausse. Et les remarques que vient de faire donc Robert STEPOURJINE touchent aux crédits de paiement. Les crédits de paiement peuvent fluctuer en fonction du rythme de réalisation de l'opération. Donc ça touche à cela. Mais cette opération donc est dans le cadre de l'autorisation de programme telle qu'elle a été votée dans sa dernière édition.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Donc les contres ? Une voix contre... ah si, si, il y en a d'autres ? 3 donc, 4 oppositions... 4... 5... 6... Lève ta main, il faut avoir le courage ! 7... 8... Qui dit mieux ? Oui, oui, non j'ai compté... 8... 8 contre ! Les abstentions ? Il y en a 2 là et 2 abstentions ! Merci ! Donc rapport adopté en indiquant bien les contres et les abstentions !

Donc nous abordons les rapports de la Commission 5 : Culture, Tourisme et Sports. Donc rapport 5.1 – Cité des Arts et de la Culture : Avenant. Je donne la parole à Jean-Yves PRALON.

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

Rapport n°5.1 : Cité des Arts et de la Culture : avenant à la convention de partenariat et de groupement de commandes du 6 juillet 2007

M. PRALON.- Donc concernant le rapport 5.1, il convient donc à l'Assemblée de se prononcer ce soir sur les termes d'un avenant, donc l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de groupement de commandes du 6 juillet 2007 passé entre les 3 collectivités : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Ville de Besançon et Région de Franche-Comté pour la réalisation de la Cité des Arts.

Simplement cet avenant est dû au fait que donc il avait... quand la convention a été établie en juillet 2007 on en était seulement au stade des études. Maintenant on en est au stade des marchés qui viennent d'être signés et des légères modifications à la marche concernant la répartition des charges entre chacune des collectivités sans que cela remette en cause les, j'allais dire, les enveloppes globales. Cet avenant est essentiellement lié à l'acquisition du terrain d'implantation et à quelques modifications au niveau de l'occupation des locaux de mutualisation qui se sont opérées entre l'Agglomération et la Région de Franche-Comté.

Cela ne change en rien les participations de chacun. Sachant qu'en plus maintenant les travaux ont démarré, vont démarrer le mois prochain pour une période de 30 mois, ce qui nous amènera donc fin de l'année 2012, début de l'année 2013. Voilà !

M. BAULIEU.- Merci ! Donc il y a des ajustements de répartition, mais nous sommes dans le cadre là aussi de l'autorisation de programme qui a, comme la précédente, donc j'anticipe sur quelques remarques éventuellement, évolué, mais qui est donc stable depuis le vote de sa dernière édition.

Et après cette présentation du rapport par Jean-Yves PRALON, y a-t-il des observations ? Pas de demandes de parole ? Merci ! Rapport adopté !

Et nous passons donc au rapport de la Commission 6, et donc sur... Participation financière à la mission d'expertise « schéma de desserte et tarification du TGV Rhin-Rhône » ? Je donne la parole à Nicolas BODIN.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 : Participation financière à la mission d'expertise « schéma de desserte et tarification du TGV Rhin-Rhône » sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Franche-Comté

M. BODIN.- Absolument ! Rapport 6.1 page 161, donc participation financière à la mission d'expertise...

M. BAULIEU.- S'il vous plaît ! Il y a un fond sonore qui ne nous permet pas d'entendre le rapporteur. Donc merci d'avoir, sinon de l'attention, de la pitié pour les rapporteurs. Merci beaucoup !

M. BODIN.- Donc il s'agit de la participation financière à la mission d'expertise du « schéma de desserte et tarification du TGV sur la ligne Rhin-Rhône ». Donc ce schéma détermine les destinations, les fréquences et les horaires des TGV dans les 2 gares de l'Agglomération : Besançon Franche-Comté TGV et Besançon-Viotte et devrait être finalisé en janvier 2010. Donc l'élaboration d'une grille tarifaire interviendra dans un second temps (2010-2011).

Donc il est proposé, c'est une opération budgétaire qui correspond à un montant de 8 544,75 € et les autres partenaires sont le Conseil régional, les 4 Conseils généraux franc-comtois et les Agglomérations de Montbéliard, Belfort et Dole. Et l'étude a été confiée au cabinet d'études SYSTRA.

M. BAULIEU.- Merci ! Y a-t-il des observations sur ce rapport 6.1 ? Je n'en vois pas ! Pardon ? Non, - il regardait sa montre... Je n'en vois pas ! Merci ! Rapport adopté !

Et nous passons au rapport 6.2 : Aménagement du pôle Viotte. Participation financière aux études et je rends la parole à Nicolas BODIN.

Rapport n°6.2 : Aménagement du pôle Viotte – Participation financière aux études d'aménagement préalables sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon

M. BODIN.- Voilà... Donc dans le cadre de la stratégie d'accueil du TGV Rhin-Rhône, donc des études d'aménagement sont en cours concernant la création d'un quartier mixte et d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare Viotte. Dans le prolongement de la délibération du 25 janvier 2008 qui initiait ce partenariat, il est proposé une participation de 50 % de la CAGB, les 50 autres % étant dévolus à la Ville de Besançon et cela représente donc une somme de 198 914,99 €. Sachant que 250 000 € sont budgétés sur le BP 2010.

M. BAULIEU.- Seront budgétés... Merci ! Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. ROSSELOT.- Est-ce qu'on ?...

M. BAULIEU.- Pardon ! Qui demande la parole ? Oui, Jean ROSSELOT...

M. ROSSELOT.- Est-ce que l'on peut avoir quelques indications sur la destinée du site de l'ancien SERNAM et le point sur le projet qui existerait de l'installation d'une cité administrative sur le site ?

M. BAULIEU.- Nicolas, tu apportes les précisions si, à l'heure qu'il est, elles sont possibles quand même...

M. BODIN.- Dans l'état de mes connaissances, donc le projet de cité administrative existe toujours, il avance plutôt vite, puisque le Préfet a l'air assez pressé que cela émerge. Il y a le problème toujours du financement récurrent qui peut éventuellement arriver et puis concernant les bâtiments de la SERNAM, on peut supposer donc qu'ils seront détruits. Mais l'ensemble du quartier va être réaménagé, effectivement.

M. BAULIEU.- Merci ! Autre demande de parole...

MME GELIN.- Moi j'avais une question à poser...

M. BAULIEU.- Micro, micro, micro, micro... Merci !

MME GELIN.- J'avais une autre question concernant le développement de la gare Viotte. Si celle-ci devait se développer comme une gare régionale, est-ce que, finalement, l'emprise au sol de tous ces bâtiments tertiaires permettrait cette extension de gare ? Moi je me pose le problème du devenir de la gare Viotte, est-ce qu'elle sera suffisante dans l'avenir pour accueillir les voyageurs venant de la région, en tout cas.

M. BAULIEU.- Nicolas !

M. BODIN.- Heu... Je vais essayer de répondre à la question, mais je ne l'ai pas vraiment comprise...

MME GELIN.- Est-ce que, si l'on bâtit tout autour de la gare Viotte celle-ci pourra continuer de s'étendre, et finalement est-ce que l'on préserve un devenir ? Est-ce que vous avez pensé à préserver l'avenir pour le développement de cette gare ? Parce que, s'il y a des emprises de bâtiments tout autour, on ne pourra peut être plus accueillir tous les voyageurs plus tard. Donc, est-ce que la dimension de la gare Viotte restera aussi petite que celle-ci ou est-ce que finalement, enfin bon, votre projet, finalement, limite l'extension de la gare Viotte ou du moins son exploitation maximum ?

M. BAULIEU.- Nicolas, ou Jean-Claude, mais il y a un principe quand même sur ce secteur, mais Jean-Claude ROY précisera les choses, quand on regarde donc les espaces, sans être donc chargé de l'urbanisme de la Ville de Besançon, on voit bien comment, depuis des décennies, des surfaces qui sont presque au cœur de ville, sont inutilisées. Et c'est vrai qu'il serait maladroit de réaliser un aménagement qui hypothèquerait le bon fonctionnement à venir de la gare.

Précisément donc les démarches d'études qui sont conduites, et y compris avec les aménagements de la gare prévus dans le dispositif LGV, intègrent ces préoccupations prospectives, mais Jean-Claude ROY va vous les préciser.

M. ROY.- Ce travail donc est effectué, est porté par la Ville de Besançon, en étroite collaboration avec le Grand Besançon, puisqu'il y a deux grands enjeux : il y a à la fois un enjeu de reprise des périmètres délaissés à la fois par Réseau Ferré de France qui est propriétaire de certains terrains et de certains locaux, par exemple les anciens locaux de POMONA sont la propriété de Réseau Ferré de France, et puis d'autres sont la propriété de la SNCF. Et ils se sont enfin mis d'accord pour céder l'un et l'autre une partie de leur périmètre. Et c'est sur ces périmètres délaissés que la Ville va construire un projet d'urbanisation, d'urbanisation de ces périmètres et le Grand Besançon s'occupe d'avantage de la partie pôle intermodal régional, le plus grand pôle intermodal régional, tous modes de transport confondus.

Pour aller vite, une première présentation de ces schémas, de ce schéma directeur de principe, a été présentée ici même dans une salle au rez-de-chaussée, et on s'oriente désormais, après que les négociations aient abouti avec la SNCF, sur un schéma de programmation qui sera soumis donc à la concertation de la même manière qu'à été présenté le schéma directeur. Concertation qui devrait commencer dans les semaines qui viennent et qui seront présentées donc, à la fois aux associations, au conseil consultatif d'habitants et ce sera donc dans les prochaines semaines.

Alors, vous dites : « Est-ce qu'on aura assez de place sur le pôle de la gare Viotte » ? Vous savez que la gare va s'ouvrir au Nord. Donc c'est bien une volonté forte d'ancrer cette gare dans l'avenir. On revient sur un projet de gare tous les 30 à 40 ans. La gare a été construite de mémoire en 1964, donc vous voyez, nous sommes en responsabilité et nous allons donc prévoir l'avenir pour au moins 40, 50 ans.

M. BAULIEU.- Merci pour ces précisions ! Y a-t-il d'autres observations ? Oui ! Il y en a ! Je t'en prie !

M. COURBET.- Oui, je voulais juste parler de... au niveau du, du, du... du monument aux morts, juste en étude, il y a plus de 650 000 € d'argent rien que pour faire les études et je vois qu'il y a 20 000 € rien que pour le monument aux morts ! Donc cela me semble des sommes astronomiques et je ne vois pas en quoi le Grand Besançon va jouer pour le monument aux morts de Besançon... Donc je demande juste quelques explications pour ces montants qui me paraissent pharaoniques.

M. ROY.- On rentre dans le détail. Mais ce n'est pas un détail que de déplacer le monument aux morts. Mais on est déjà dans la programmation. Le monument aux morts est aujourd'hui situé sur l'esplanade côté Sud, le lieu qui sera dévolu à l'organisation de l'intermodalité. Donc on accueillera ici le tramway, mais aussi en connexion les cars régionaux de la Région Franche-Comté, le service Livéo de Gray et de Vesoul, les cars du Département, certaines lignes urbaines et périurbaines, donc on a besoin de place.

Un travail important a été réalisé par une collègue adjointe de la Ville de Besançon en relation étroite avec les associations d'anciens combattants et ils ont accepté le déplacement de ce monument aux morts. C'est toujours un sujet sensible que de s'attaquer donc au souvenir et à la mémoire. Et ce projet donc est travaillé dans ce cadre là et il faut missionner une maîtrise d'œuvre, ce n'est pas simple. Donc, voilà l'objet de ce... de cet engagement budgétaire.

M. BAULIEU.- Merci ! Nicolas BODIN veut préciser des choses ?

M. BODIN.- Je vais répondre aux 2 questions. La question de Madame GELIN : à partir du moment où l'on a un système à 2 gares, c'est vrai que l'objectif quand même, c'est que la gare Besançon Franche-Comté TGV se développe et donc l'objectif n'est pas d'accueillir forcément plus de voyageurs au niveau de la gare de Besançon Viotte qu'il y en a actuellement.

Concernant Monsieur, je répondrai « je ne comprends pas le chiffre de 650 000 € ». Concernant l'assistance pour l'étude du déplacement du monument aux morts, c'est 19 500 € HT.

M. COURBET.- Non, non, tout à fait ! C'est parce que, il y a effectivement ça en deuxième question, mais la première, il y a quand même bien marqué « inscription budgétaire : 650 000 € » c'est quand même le coût de l'étude totale de la part du Grand Besançon ! Cela veut dire que comme on est à 50 %, je pense qu'il y en a pour 1 million 3 rien que d'études, donc quand on va engager les travaux, ouille, ouille, ouille !

M. BODIN.- Sauf que ce sont les, ce sont les montants des tarifs, enfin, ce sont les montants des cabinets d'études à l'heure actuelle. Mais quand vous regardez page 168, vous avez le descriptif. Non, c'est les prix du marché, je suis désolé.

M. COURBET.- Ça fait quand même des sacrés sommes ! Je me demande si on va pouvoir financer tout cet argent, parce que je vois que ça part à vitesse grand V, et puis l'avenir est de plus en plus incertain au niveau de la taxe professionnelle, et puis je m'aperçois qu'on part vraiment dans des coûts astronomiques ! Alors je veux juste attirer l'attention de ne pas tarir la source parce qu'on fait des 650 000, c'est des 2 000 000 pour la parcelle, etc., etc., et à la fin cela fait quand même beaucoup d'argent. Donc je tire la sonnette d'alarme en disant « attention ! ». Voilà.

M. BAULIEU.- C'est important d'avoir ce souci ! Toujours ! Mais il n'en reste pas moins que, si nous voulons réaliser les opérations, tout en respectant les mises en concurrence comme nous le faisons scrupuleusement. Il faut bien engager les choses ! Qu'il s'agisse d'études ou réalisations ! Et nous serons tous d'accord pour dire que, généralement, quand nous faisons quelque chose, quand nous achetons quelque chose, on le trouve trop cher, je suis le premier à le penser. Mais faisons au mieux et donc en respectant les procédures pour mener les opérations comme il convient. Et les études il en faut aussi et donc dans les opérations, notamment, aussi complexes.

Vous demandiez à nouveau la parole, je crois, je vous en prie.

Mme GELIN.- Je voulais savoir, qu'est ce qu'allait devenir le parking actuel ? Est-ce que vous allez le remplacer, le déplacer ? Qu'est-ce qu'il va devenir ?

M. BAULIEU.- Jean-Claude ?

M. ROY.- Alors, vous êtes déjà dans la programmation, vous êtes en avance... mais c'est vrai que dans les principes, dans la première réunion de principes, il est envisagé sur le parvis Sud de revenir à un parvis bas. C'est-à-dire, enlever ce parking qui appartient à la SNCF, 280 places, pour le déplacer côté Nord, mais je ne vais pas en parler plus, parce qu'on est déjà dans la programmation. Mais il est prévu qu'on revienne à l'existence de la gare telle qu'elle était à son origine, avec un plan incliné qui est sur un terrain naturel, plutôt que ce parking, qui, en élévation avait créé une barrière et un accès très difficile avec un emmarchement. Donc on reviendra avec un parvis bas, avec un stationnement plus conséquent, déplacé sur la partie Nord.

M. BAULIEU.- Merci ! Claude VOIDEY !

M. VOIDEY.- Oui, je vois que la CAGB va participer à l'étude du déplacement du monument aux morts. La commune de Champagny va également déplacer son monument aux morts. Est-ce qu'elle peut espérer un financement pour l'étude ?

M. BAULIEU.- C'est, effectivement, c'est un bon réflexe. Mais je ne suis pas sûr que l'on ait une arrivée de TCSP communautaire jusqu'à cet endroit-là. Et il faudra peut être qu'on y pense, mais ce sera pour plus tard, je crois qu'on considère déjà qu'on en fait long et il y a une autre demande de parole, Nicole WEINMAN.

Mme WEINMAN.- Oui, oh, juste un commentaire. Je voudrais justement rappeler à tous les membres de cette honorable Assemblée, que le déplacement du monument aux morts n'est pas lié à un choix de Besançon, mais à l'arrivée et à la restructuration de la gare. Si la gare était restée identique à elle-même nous n'aurions pas eu à faire ce déplacement. Voilà, c'était juste la précision ultime que je souhaitais apporter.

M. BAULIEU.- Merci pour cette précision et d'ailleurs, j'ajoute, je n'ajoute pas, mais vous aurez lu dans le rapport qu'il y a des craintes par rapport à la programmation, mais qu'il s'agit donc de participer à une étude pour un peu moins de 200 000 € pour ce qui nous concerne, donc de 400 000, donc on est sur ces ordres de grandeur-là, donc pour ce que nous avons à délibérer.

Et y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y a pas d'objection ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas ! Merci ! Adopté !

Nous poursuivons avec les rapports de la Commission 9 : Gestion des déchets et assimilés. Rapport 9.1 : Jean-Pierre TAILLARD n'est pas là, mais c'est Patrick qui s'y colle. Donc Patrick RACINE pour le rapport de fin.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 : Convention PAV textile

M. RACINE.- Donc, à la demande des groupements d'associations CTFC (Relais Est, Emmaüs Besançon, et TRI) il est proposé d'implanter des points d'apports volontaires, en accord avec les communes, sur le Grand Besançon, pour la collecte des textiles et des chaussures.

Donc cette opération, sans incidence financière pour le Grand Besançon, qui apportera un appui technique, permettrait de sortir de nos poubelles 440 tonnes de textiles, soit à peu près 2,5 kg par habitant.

M. BAULIEU.- Merci ! Y a-t-il des observations sur ce rapport qui est une bonne initiative. On teste l'opération, on verra. Autour de la table du Bureau il y avait quelques inquiétudes sur le comportement. Pardon ? Raymond ?

M. REYLE.- Oui, juste je voulais demander quelle était la nature du textile, parce que, quand on va au tri, il y a les habits qui peuvent servir encore et les textiles qui sont en moins bon état et qui sont automatiquement mis à l'incinération. Est-ce que ce sera uniquement des habits en capacité d'être réutilisés, ou alors toutes sortes de textiles et chaussures ?

M. RACINE.- Il y a un tri, de toute façon la partie qui souhaite être récupérée, c'est à peu près 2,5 kg par habitant sur un gisement qui est d'à peu près 7 kg par habitant annuel. Donc ce n'est qu'une partie qui sera réutilisée.

M. BAULIEU.- Et Marie-Odile CRABBE-DIAWARA va préciser.

MME. CRABBE-DIAWARA.- Enfin, je vais essayer d'ajouter un complément d'information. A ma connaissance, tous les textiles récupérés par le Relais sont, soit revendus, s'ils sont en état, soit utilisés pour faire..., ils sont déchiquetés et on en fait de l'isolant.

M. BAULIEU.- Merci. O.K. !

M. REYLE.- Juste, quand on va à une déchetterie, on nous dit bien d'apporter que des éléments utilisables, le reste allant à la... pour être brûlé quoi. Donc il y a peut être une mise au point à faire à ce niveau-là.

M. BAULIEU.- Mais, attendez, je pense qu'il y aura de la communication à faire, je ne suis pas sûr qu'on soit placé dans le rôle du Conseil communautaire, mais allons-y. Robert ?

M. STEPOURJINE.- Oui, nous, on a fait l'expérience avec le Relais, cela fait déjà plusieurs années, mais je crois qu'on n'est pas les seuls sur la Communauté d'Agglomération. Ce sont des bacs de couleur blanche qui sont mis à disposition des habitants, avec un dispositif de fermeture. On ne cherche pas, on nous demande pas de trier ou de ne pas trier. Le Relais repasse ensuite avec des camions, comme pour le ramassage du verre, ils ramassent tout l'ensemble et c'est eux, ensuite, qui effectivement font le tri, font le partage entre ce qui peut être effectivement réutilisé tel quel, ce qui est mis comme chiffon, parce qu'ils enlèvent les boutons, ils font du chiffon pour le nettoyage, ou, effectivement, comme le disait Marie-Odile, pour faire des isolants.

Simplement, simplement, l'expérience montre, malheureusement, je dis bien, malheureusement, que ces conteneurs sont systématiquement dégradés, systématiquement. On les renverse pour pouvoir les rouvrir et piquer tout ce qu'il y a dedans, ou on casse le cadenas, parce que c'est un cadenas, et on ouvre, ils sont tout le temps éventrés, enfin, je veux dire que, bon, il y aura un sacré travail après au niveau de la remise en état. Enfin, c'est le Relais qui s'en occupe, mais je tenais à vous le signaler.

M. BAULIEU.- Marie-Odile CRABBE-DIAWARA demande à nouveau la parole sur ce rapport. Je suis impressionné par l'intérêt que suscite ce rapport ! Et les précisions avec lesquelles le sujet est traité.

MME. CRABBE-DIAWARA.- Très rapidement, je crois qu'il y a eu un gros travail de fait avec le Relais pour, justement, éviter que ne se reproduise ce que vient de décrire Robert. Donc on espère que cette fois-ci cette bonne initiative pourra aboutir à un projet qui sera de valorisation des textiles, le maximum de textiles dans les meilleures conditions.

M. BAULIEU.- Merci ! Avec tout ce qui a été dit, je suis sûr que ça va marcher ! Y a-t-il encore des observations ? Il n'y en a pas ! Rapport adopté, je vous remercie !

Les rapports qui suivent, donc, sont les rapports du Président directement, donc je vous invite à revenir plus avant dans votre dossier et vous propose d'examiner les rapports de la Commission 2 : Transports, Infrastructures et Déplacements. Donc j'en suis à la page 87, sur le rapport 2.1, et je donne la parole à Jean-Claude ROY.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.1 : Convention portant modalités de travaux rendus nécessaires par l'aménagement de la RD 683 « Entrée Est » entre le Grand Besançon et la société THEVENIN-DUCROT Distribution

M. ROY.- Le rapport 2.1, c'est une convention portant modalités des travaux rendus nécessaires sur l'Entrée Est. Vous savez que le Grand Besançon...

M. BAULIEU.- S'il vous plaît ! Pendant quelques instants ça a été très bien ! Mais ça devient moins bien !

M. ROY.- Le Grand Besançon est maître d'ouvrage sur l'aménagement de l'Entrée Est et ce projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Et dans ce contexte le Grand Besançon donc opère les acquisitions foncières des emprises concernées par le projet auprès des propriétaires d'une part. Et d'autre part, il procède aux démarches d'indemnisation de tous les ayants droits sur les assiettes concernées, notamment celles relatives à des travaux rendus nécessaires par l'aménagement de voirie.

Et, en l'occurrence, la propriété des conjoints MOUROT de Chalezeule, bailleurs à la société THEVENIN-DUCROT, est impactée par le projet sur une bande continue, le long de la RN, du RD, pardon, maintenant, 683. Et l'acquisition de cette bande de terrain fait l'objet de négociations en cours avec les conjoints MOUROT, propriétaires.

Donc la société THEVENIN-DUCROT, locataire des conjoints MOUROT, exploitante de la station, de la station de distribution de carburants, doit procéder, elle, à des travaux d'aménagement d'une partie de ces équipements, rendus nécessaires par l'aménagement de voirie. Ça vise le poste de distribution aux poids lourds sur l'emprise touchée par l'aménagement de voirie. Et ce poste doit être déplacé, de même que l'on doit réaliser des travaux de canalisation en connexion entre la cuve et la distribution, refaire l'éclairage, etc., etc.

Donc je veux signaler qu'une première étude en 2006 chiffrait le montant des travaux à plus de 200 000 € et l'examen précis des travaux à réaliser, ainsi qu'une participation constructive de la société THEVENIN-DUCROT a permis de fixer cette indemnisation à 143 653,08 €. Donc, en conséquence et après accord sur la définition précise des seuls travaux motivés par l'aménagement de voirie, il était convenu donc que le Grand Besançon et la société THEVENIN-DUCROT contractualisent par voie de convention sur ces modalités techniques et financières. Voilà l'objet de ce rapport et je vous demande d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. BAULIEU.- Bien, merci ! Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas ! Rapport adopté ! Rapport suivant, 2.2 et je passe la parole.

Rapport n°2.2 : Adhésion à la Centrale Régionale de Mobilité

M. ROY.- Alors, le rapport 2.2 concerne l'adhésion à la Centrale de Mobilité Régionale. Elle a pour but cette Centrale de Mobilité de donner en premier lieu une information aux voyageurs franc-comtois. Elle a vocation à offrir un meilleur accès à l'information sur les transports de voyageurs régionaux, faciliter les pratiques multimodales et promouvoir et accroître l'usage des transports en commun.

L'objet de la présente convention est de définir donc cette organisation pour une durée de 4 ans. Et cette convention également a pour objet de définir les missions des 11 Autorités Organisatrices de Transport infrarégionales signataires et de leurs exploitants pour assurer le fonctionnement de cette Centrale Régionale.

Pour le Grand Besançon, vous avez vu dans le rapport, la contribution financière se répartit de la façon suivante :

- pour l'année de lancement de la Centrale, donc cette année, 5 560 € TTC au titre de la participation à l'investissement. On le donnera qu'une fois,
- 1 680 € TTC au titre de la campagne de communication. On ne donnera qu'une fois,
- et 8 000 € au titre du fonctionnement annuel de la Centrale,
- soit un total de 15 240 € TTC.

Pour les années suivantes : 8 000 € au titre du fonctionnement de la Centrale, hors révisions, bien entendu.

Et la centrale de mobilité « MOBILIGNES » qui nous appartient au Grand Besançon, qui est celle du bassin de vie de... que l'on a créée en 2000, avec le concours de la Région, du Département et de la SNCF, elle va être amenée, elle, par voie de conséquence à disparaître fin juin, pour être seulement limitée à ses missions multimodales, en ce qui nous concerne. Pour le réseau GINKO, puisqu'on a besoin d'assurer, continuer d'assurer les réservations des services à la demande, l'information pendant le week-end, ou pendant la période d'intempéries.

Et dans ce cadre là, la future DSP qui est en cours d'analyse, donc, va réduire le coût de fonctionnement pour compenser l'investissement que l'on fournit dans la Centrale de Mobilité Régionale.

Donc vous êtes invités ce soir à donner votre accord au Président pour qu'il signe les modalités financières et techniques de cette Centrale de Mobilité Régionale.

Arrivée de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

M. LE PRESIDENT.- Bien, tu termines ça, puis je reprends le...

M. BAULIEU.- Allons-y ! Pas d'observation ? Donc rapport adopté, merci, rapport suivant.

Rapport n°2.3 : Statuts juridiques de la SCIC autopartage et désignation du représentant du Grand Besançon

M. ROY.- Le rapport suivant, c'est le statut juridique de la SCI autopartage et la désignation du représentant du Grand Besançon à cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Donc c'est un rapport dont on a déjà présenté, qui était validé et il est proposé que je sois désigné comme délégué aux transports, infrastructures et déplacements, comme représentant le Grand Besançon dans cette SCI autopartage dont le service sera lancé le 16 mars prochain.

M. BAULIEU.- Merci ! Des observations sur ce rapport ? Oui, Raymond !

M. REYLE.- J'aimerais savoir ce que ça représente comme fonction cette SCIC ?

M. ROY.- Repréciser qu'elle est l'intérêt de cette action ? C'est ça ?

M. REYLE.- Non, ce qu'elle fait ? Oui, l'intérêt, mais savoir quel est son but ?

M. ROY.- Son but, c'est de permettre la mise à disposition d'une voiture en libre service et ce service autopartage, disséminé dans la ville et à la gare, sera un maillon supplémentaire dans la chaîne des déplacements pour permettre donc à des personnes qui habitent dans un premier temps le centre-ville de se passer d'une voiture, ou de se passer d'une deuxième voiture. Donc d'avoir à disposition un véhicule de différents modèles en volume, pour pouvoir effectuer ses courses dans des sauts de puce.

C'est une voiture comme un vélo partagé qu'on ne garde pas pour des longs trajets, mais c'est pouvoir utiliser ce service sur des courtes distances et sur des courts trajets.

M. BAULIEU.- C'est Auto-Cité !

M. LE PRESIDENT.- Oui, le mot est fort...

M. ROY.- C'est un dossier que l'on a déjà présenté...

M. BAULIEU.- Oui, oui, tout à fait, sur le principe...

M. ROY.-... au moins à deux reprises ici...

M. BAULIEU.- Merci pour ces précisions ! Pas d'autres observations ? Pas d'objection ? Rapport adopté ! Rapport 2.4, Jean-Claude.

Rapport n°2.4 : Modalités de partage des risques sur les coûts et clauses d'ajustement de la LGV Rhin-Rhône
branche Est 1^{ère} phase – Convention particulière

M. ROY.- Dans le cadre de la liaison TGV Rhin-Rhône branche Est, le coût total du projet avait été estimé à 2 312 M€ en juillet 2006. Et compte-tenu de la forte évolution des indices de la construction, RFF évalue le défaut de financement en résultant pour l'ensemble de l'opération à près de 300 M€.

Deux articles de ladite convention de financement, à l'époque, en fixaient les modalités. Le premier article c'est l'article 6.3 qui précise alors que la participation complémentaire des collectivités franc-comtoises s'inscrivait dans un plafond limité à 30 M€, le reste étant pris par Réseau Ferré de France. Et l'article 6.4 de cette même convention prévoit la possibilité d'établir « *un accord particulier conclu au sein de la région avec Réseau Ferré de France pour ce qui concerne la prise en charge des contributions complémentaires* ».

Donc vous avez vu que dans ce rapport il est proposé de passer une convention spécifique entre ces collectivités et la Région de Franche-Comté. La Région de Franche-Comté prendra à sa charge le surcoût de 30 M€, c'est ce qui avait été décidé à l'époque, donc la Région prend intégralement. En contrepartie, les autres collectivités régionales abandonnent leurs prérogatives sur les excès de financement de l'Union Européenne qui s'élèvent à 3,65 M€ pour le territoire franc-comtois. La Région de Franche-Comté en sera donc l'unique bénéficiaire. Pour le Grand Besançon, vous l'avez compris, cette convention n'a pas d'incidence budgétaire.

M. BAULIEU.- Merci ! Pas d'observations ? Rapport adopté ! Rapport suivant... le 2.5...

M. ROY.- Le rapport 2.5. Dans l'attente du lancement effectif de l'enquête publique préalable liée au projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, il semble opportun pour le Grand Besançon, maître d'ouvrage, de définir un périmètre d'étude valant, pour la Ville de Besançon et la commune de Chalezeule qui sont les 2 communes impactées, sursis à statuer pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme dans le cadre dudit périmètre. Donc ce périmètre il est, il vous est proposé dans la carte qui jouxte la page 108. Vous avez vu qu'il est proposé de retenir un périmètre de sursis à statuer, dans une zone de 20 m de part et d'autre de la limite d'emprise du projet.

Et en ce qui concerne la partie du centre-ville qui est occultée, vous avez vu que la partie centrale de la Boucle est d'ores et déjà protégée par un Plan Local d'Urbanisme et elle fera, cette partie là, l'objet d'un complément, après l'étude complémentaire qui a été lancée, par décision du 21 décembre dernier. Donc, dès que ce choix définitif sera fait, il y aura donc un complément qui confirmera ce tracé dans le centre-ville. Voilà l'objet de ce rapport.

M. BAULIEU.- Merci, dispositions importantes, bien évidemment ! Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, rapport adopté, merci, et nous revenons au début du dossier. Notre Président.

M. LE PRESIDENT.- Bien ! Bonjour, bonsoir à toutes et à tous ! Excusez mon retard mais j'étais dans la Capitale, parce que beaucoup de choses se passent encore à Paris, et je remercie Gabriel d'avoir donc démarré cette séance de notre Conseil communautaire.

Bon, bien sûr, c'est un moment important que le moment des orientations budgétaires, moment important avec, dans quelques temps, le vote du budget. Puisque c'est vrai que cette année 2010 se présente, on le dit dans le rapport, en rupture par rapport au cycle précédent, au niveau des ressources, avec l'annonce de la suppression de la TP, la taxe professionnelle. Il y a donc toute une réforme globale de la fiscalité locale qui est en marche.

Alors la réforme de la TP a été décidée, vous le savez, par la Loi de Finances de 2010 et il faut le dire, cela porte quand même une sérieuse atteinte à l'autonomie financière des collectivités comme la nôtre.

Je voudrais simplement rappeler un chiffre, pour le Grand Besançon la TP c'est presque 45 M€, c'est 44,8 M€ pour être précis. Alors, pour 2010, je crois qu'il n'y a pas à avoir trop d'inquiétudes parce qu'effectivement il y a une compensation qui est prévue et de nouveaux impôts qui seront en partie perçus à partir de 2011, entre autres la CET, la fameuse CET, la Cotisation Economique Territoriale. Et puis la part départementale de la taxe d'habitation qui sera attribuée donc aux communautés d'agglomération. Avec, quand même, c'est vrai, quelque chose que l'on va recouvrir, c'est qu'il y aura, et nous n'en serons pas les auteurs, mais il y aura sur les feuilles d'impôts, pour l'Agglomération, une part d'impôt sur les ménages, qui, certes, est celle qui était auparavant payée au niveau du Département, cela ne changera pas globalement le montant de l'impôt, mais il y a quand même, c'est quand même la création d'une fiscalité sur les ménages pour l'Agglomération, chose que nous avons voulu éviter jusqu'à présent.

Alors, pour l'instant on a demandé un certain nombre de simulations, les grandes associations (l'ADCF, l'AMGVF) ont demandé des simulations. D'autres nous ont été d'ailleurs transmises par le Ministère de l'Economie. On a quand même, il faut le dire, pas beaucoup de visibilité sur le montant de ces ressources de compensation. Donc je pense qu'il y a encore des zones d'ombre.

Donc, nous avons demandé, par un courrier qui a été expédié à Madame LAGARDE le 27 janvier, la Ministre des Finances, nous avons demandé des précisions sur ces zones d'ombre.

Bon, vous avez compris que ce budget 2010, c'est notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement. Il s'inscrit dans un environnement financier qui est un peu bouleversé, avec un certain nombre de zones d'incertitudes. Bon, l'incertitude sur la, ça personne ne peut prévoir, c'est l'incertitude sur la durée et sur la profondeur de la crise. Ça c'est quelque chose que nous ne pouvons pas bien mesurer.

Il y a aussi une incertitude, il faut le dire, sur le rendement des nouveaux impôts ou des impôts qui nous seront transférés. C'est clair.

Il y a aussi une incertitude sur l'avenir. Une incertitude, peut être ne sera-t-elle pas fondée d'ailleurs, et je l'espère, vraiment ! Sur l'avenir des dotations de l'Etat, du FDTP et des compensations au titre de la réforme de la taxe professionnelle, dont je viens de parler.

Voilà, donc un certain nombre de craintes et puis, aussi, peut-être un infléchissement des politiques, des autres collectivités, Conseil général et Conseil régional, du fait de leur situation financière, qui est aussi quand même une situation financière tendue, on le sait, entre autres pour les Conseils généraux. Voilà !

Donc, tout cela, cela veut dire que... cela ne veut pas dire qu'il faut s'arrêter. Il faut continuer, bien sûr, parce que le pire, ce serait effectivement de s'arrêter et de ne plus rien faire. Il faut continuer, mais en accentuant encore notre maîtrise budgétaire, afin de permettre la réalisation de nos projets.

Parce que l'arrêt serait aussi très grave, puisqu'il y a quand même tout le budget, le budget des collectivités territoriales, entre autres le budget de notre Agglomération, ce sont des sommes, ce sont des millions d'Euros qui sont réinjectés dans l'économie locale, comme les budgets de l'ensemble des communes, des conseils généraux, des conseils régionaux. Enfin, en ce qui nous concerne, pour nos communes et pour l'Agglomération, il faut donc réinjecter cet argent dans l'économie locale, il faut donc continuer. Mais continuer en maîtrisant, avec beaucoup de précision, une maîtrise sans faille, dirait Gaby... des charges de fonctionnement et une subvention d'équilibre, que ce soit pour les transports en commun, et là on ne parle même pas de TCSP, on parle des transports en commun en site propre et aussi notre Conservatoire à Rayonnement Régional. Bon, nous avons dit et redit et donné les consignes aux services pour que tout cela soit maîtrisé.

Il faut aussi que notre programmation pluriannuelle des investissements soit ajustée à l'évolution de nos marges, qu'on soit donc prudent.

Et puis il y a toujours ces fameuses mesures que l'on avait appelées « anti dérapages », entre autres, pour le TCSP, avec cette marge qui n'a pas bougé de 200 plus ou moins 20 M€ sur lesquels nous devons rester bien sûr tout vigilant.

Voilà, c'est un contexte incertain, un contexte de crise, dans lequel il faut quand même à mon sens être optimiste, continuer, donc c'est de la vigilance, de la prudence, une grande maîtrise de nos finances.

Donc ce soir nous allons prendre des premiers engagements. Tout ça cela va être bien sûr finalisé, lors du vote du budget et du plan pluriannuel d'investissements et de fonctionnement.

Et ensuite, que deviendra la fiscalité des collectivités locales dans les années à venir ? Mais ça, pour l'instant, nous allons le découvrir ensemble, le construire ensemble, mais donc avec beaucoup de... il faut de l'audace, mais aussi de la prudence. J'avais envie de dire une « audace prudente » mais c'est quelque chose quand même dans ce style. Il faut continuer à avancer ! Rien ne serait pire que ce s'arrêter ! C'est pour cela d'ailleurs que beaucoup de collectivités ont répondu favorablement aux demandes de l'Etat et du Gouvernement concernant les plans de relance. Et je crois que nous avons bien fait ! Parce qu'il faut permettre aux entreprises de passer la crise.

Je rencontrais hier soir un certain nombre de chefs d'entreprise qui disent bien combien, entre autres dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, qui disent bien combien il est important que les collectivités n'arrêtent pas d'investir et qu'elles continuent, parce que ce serait... la catastrophe serait encore plus grande. Voilà !

Alors je veux aussi remercier à cet instant, pour la préparation du budget, je suis, sincèrement, je le fais chaque année, mais c'est de plus en plus mérité, même si c'était déjà auparavant, remercier Gabriel BAULIEU et puis Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, c'est un travail...

MME CRABBE-DIAWARA.- Simple...

M. LE PRESIDENT.- Difficile, qu'ils font, ce n'est pas toujours facile, c'est un travail de chaque jour. On doit aussi affronter quelquefois les collègues qui ont des demandes. Il faut expliquer que, il faut continuer d'avancer, mais tout en étant rigoureux. Et remercier aussi les services, au niveau du service Finances je crois que nous avons des équipes qui font, qui font face et qui nous apportent vraiment les bons dossiers pour pouvoir juger de la qualité de nos finances.

Alors, cela dit, je vous rassure quand même, les finances de l'Agglomération, nous pouvons vous en parler, c'est loin d'être calamiteux, je crois que tout cela est bien géré mais nous voulons que cela continue à rester ainsi bien géré, puis, bien sûr, je remercie aussi la Direction générale. Mais quand même, n'oublions pas, spécialement, les services des Finances et des DGAS, donc Serge DOMINICI, qui suit ça donc de près.

Voilà, je n'en dis pas plus, puisque je crois qu'il y a le rapport à présenter et puis qu'ensuite il puisse y avoir un débat.

Je le dis bien tout de suite aussi, quand on parle des incertitudes liées à la taxe professionnelle, il ne s'agit pas de polémiquer. Je vous dis, je reviens de Paris et j'ai rencontré des collègues, tout le monde a la même incertitude, de gauche comme de droite, tout le monde est inquiet. On demande à voir. Il s'agit donc de donner les faits, de dire « voilà où on en est » et puis de regarder ce que nous pouvons faire ensemble. Gaby !

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 : Débat d'orientations budgétaires 2010

M. BAULIEU.- Merci ! Donc nous allons aborder ce rapport relatif au débat d'orientations budgétaires, mais le propos du Président a largement planté le décor. Ce que nous proposons de faire, c'est non pas de feuilleter le rapport que vous avez lui avec attention. C'est d'utiliser un diaporama pour insister sur quelques aspects et essayer de bien traduire ce que sont, tout simplement, nos orientations budgétaires, à la fois en termes de ressources et d'engagements et de recherche de l'équilibre. Equilibre que nous recherchons sur la durée, bien évidemment. D'où ces courbes et ces graphiques qui se projettent jusqu'à 2018, pour l'instant, 2014 pour le PPIF, mais en termes de tendance jusqu'à 2018.

Donc, sur ce rapport, je vais utiliser le diaporama. Nous en sommes donc au plan de présentation et qui balaie différentes choses. On va trouver le plan du rapport écrit.

Si nous abordons tout de suite le contexte national, on va pouvoir passer vite. Le Président en a dit très clairement l'essentiel. Et bien évidemment, donc il s'agit de considérer que nous avons de nombreuses incertitudes.

Quand on a parlé d'orientations budgétaires devant le Bureau, j'ai rappelé qu'il y avait, dans nos orientations budgétaires, un certain nombre de « si ». Bien évidemment, il y a des incertitudes, il faut faire des hypothèses, que nous essayons de faire le plus raisonnablement possible. Mais nous ne pouvons pas faire autrement, dans le sens indiqué tout à l'heure par le Président, sur notre volonté de continuer notre progression et en maîtrisant les choses autant qu'il est possible.

Sur 2010, donc une année marquée par la réforme de la taxe professionnelle, j'ai envie de passer très vite, encore une fois, le Président l'a indiqué, sur la portée générale, sur les interrogations que nous avons quant aux conséquences des dispositifs mis en œuvre. Nous avons dans cette salle, il n'y a pas si longtemps, un exposé technique très complet sur la construction qui était en cours, qui est maintenant actée. Même si, donc, il y aura plusieurs, comment dit-on de manière très esthétique, plusieurs clauses de « revoyure ».

Mais, donc, sur 2010, suppression de la part investissements et puis création de la contribution économique territoriale, 2010 étant l'année de transition au cours de laquelle il s'agira essentiellement de compensations, sauf sur la part foncière. Vous l'avez tous en tête. On se remémore ce qu'est la taxe professionnelle dans l'Agglomération. Le Président disait 44,8 pour l'instant, mais comme le 8 est plus près du 9, pour faire simple, on est à 44,9 sur un taux de 15,87. Et le rappel de l'évolution des bases sur le dernier exercice, donc 3,32. Et également les rôles supplémentaires, pour près de 700 000 €. C'est important. Donc avoir à l'esprit lorsque nous parlons de compensations.

Sur la décomposition du produit de la taxe professionnelle vous aviez donc le graphique sur l'écran précédent et vous avez pu voir que ce qui demeure sur la partie assise, donc sur la taxe foncière, est la part mineure de ce qui était les 3 pieds de la taxe professionnelle antérieurement :

- la base salaire qui a été progressivement supprimée entre 99 et 2003,
- et puis la part investissements, donc équipements, biens et matériels, cela doit être ça sous le BM et mettons que la part investissements qui est la plus importante,
- Et puis, notez le quand même, le produit provenant de la part taxable des recettes, essentiellement auprès des professions libérales, dans une certaine limite de taille, puisque là nous avons 1,8 M de recettes. Cela n'a pas été supprimé par la Loi de finances, mais par décision du Conseil constitutionnel qui a sans doute voulu harmoniser les choses et cela fait partie des interrogations qui, du coup, en résultent, en matière de compensation. C'est un élément qu'il faudra avoir à l'esprit.

Sur la réforme, le graphique qui est repris là, est un graphique diffusé par le Ministère, sur la réforme en 2 étapes, donc je viens de le dire. 2010, ce n'est pas la réforme achevée, 2010 c'est essentiellement une année de compensation par l'Etat, en dehors de la partie foncière de la taxe professionnelle. Et c'est à partir de 2011 qu'interviendront à la fois les transferts d'impôts et l'instauration de quelques impôts nouveaux. Et avec le jeu, on y viendra, donc là, péréquation entre bénéficiaires et perdants.

Donc ce qui se passe en année 2010, année relais ou année de transition ais-je dis tout à l'heure. Donc la compensation relais, qui sera versée par l'Etat et percevant, permettant aux collectivités de percevoir le plus élevé des deux produits suivants :

- soit les bases 2010, multipliées par le taux 2009, dans la limite de 2008 + 1 %, comme nous avons augmenté de 2,5 à 2,6 %, donc c'est un élément que nous n'aurions pas si on travaillait sur ces bases-là,
- soit le produit TP 2009, mais dans ce cas, incertitude sur la prise en compte des rôles supplémentaires, on nous indiquait, en réunion la semaine dernière à Saint-Vit, qu'ils devraient être pris en compte. Dont acte. Donc cela fait partie des bonnes nouvelles si elles sont confirmées.

S'agissant de la formule, il semblerait que la première nous soit plus favorable, puisque les services fiscaux nous indiquent, mais ce sont les dominants, une évolution des bases 2010 par rapport à 2009 qui m'étonne favorablement. On nous annonce + 5,5 chez les dominants. Ce n'est pas la totalité des bases, soyons, soyons prudents ! Mais sur cette base-là, vous imaginez ce qu'aurait été, sur cette base là, cela fait partie des « si », ce qu'aurait été la taxe professionnelle en 2010, vous faites la multiplication, un peu plus de 47, 2 M, je crois, et donc si nous avions eu, sur ces bases, reconduction de la TP existante. Un indicateur à avoir à l'esprit et pour être équitable par rapport aux comparaisons que nous faisons par exemple sur la suppression de la base salaire depuis de nombreuses années.

Et ensuite l'autre indication « possibilité de faire évoluer et voter le taux relais de cotisations foncières des entreprises », on y reviendra tout à l'heure. Sur la part foncière, encore une fois, il y aura vote du taux.

Et ensuite, il y a le plafond de 3 % qui entre en vigueur et non plus 3,5 de la valeur ajoutée comme antérieurement, comme c'était antérieurement le cas.

Et donc je le disais il y a un instant, s'agissant de la suppression de la part recettes, on ne sait pas pour l'heure comment celle-là sera compensée et c'est une décision du Conseil constitutionnel.

Ce qui se passera en 2011, encore une fois je passerai assez vite. C'est la technique de ce qui a été présenté ici. Donc le Grand Besançon percevra notamment les taxes suivantes :

- sur les entreprises, une part de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée, c'est la redistribution d'un taux national. Le taux sera à 1,5 % mais avec des modulations en fonction des entreprises. Donc l'Etat faisant l'appoint, et le groupe communes ou communautés ayant dans la répartition nationale un peu plus de 26 % de cette cotisation leur revenant,
- l'intégralité de la cotisation foncière avec les bases Grand Besançon, que nous avons et les bases Département et Région,
- la taxe sur les surfaces commerciales, mais là ce sera une opération à somme nulle, puisque, il y aura récupération sur la dotation globale de fonctionnement,
- et puis, donc les nouveaux éléments, l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, et les taxes nouvelles partagées avec le Département : IFER (sur installation de production d'électricité et sur les stations radioélectriques). Donc pour l'heure, nous sommes ignorants de ce que cela peut produire,
- et sur les ménages, c'est la nouveauté, comme indiqué par le Président il y a un instant, puisque nous serons dotés de la part départementale de la taxe d'habitation, sur la base du taux du Département, à l'instant T de départ,
- et les parts départementales et régionales de la taxe sur le foncier non bâti. Pour qui connaît la fiscalité locale, ce n'est pas là qu'il faut attendre des recettes extraordinaires,
- et puis une fraction des frais d'assiette et de recouvrement délégués par l'Etat.

C'est indiqué de manière très visible, donc sur la base du montant transféré à l'instant T. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire pour le contribuable mais d'un transfert d'impôt d'une collectivité à une autre. Je ne vais pas m'appesantir dessus, la problématique c'est sur la dynamique, ce n'est pas sur le transfert à l'instant T.

Et j'indiquais tout à l'heure, les effets d'évolution des bases TP, donc c'en est un, et nous avons également dans notre PPIF voté depuis 2 ans le principe d'une évolution de 10 % du taux de la TP entre 2008 et 2018. Donc c'est ça notre tableau de marche. C'est par rapport à tout cela, donc là le produit global et attendu et ses évolutions que nous faisons part de nos craintes sur l'effet fiscal sur l'habitant tout simplement.

Et je poursuis, le dispositif de compensation envisagé à partir de 2011, l'engagement pris dans la loi c'est qu'il n'y ait pas de collectivités perdantes, à condition que l'on s'entende sur la base. Mais je parlais tout à l'heure d'une dynamique de la base et c'est là que les choses peuvent rapidement s'éroder, encore une fois, avec équité, entre les suppressions antérieures et celles que nous connaissons maintenant. Et donc il y aura création :

- d'un fonds national de garantie individuel des ressources, financé par les communautés en situation excédentaire et permettant de financer donc la dotation aux communautés en situation déficitaire,
- et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle versée par l'Etat, avec quelle actualisation ? Donc tout cela nous verrons ultérieurement.

Ensuite, on ne sait pas simuler ce qui pourra apparaître sur les autres impôts comme j'ai indiqué tout à l'heure et puis des incertitudes qui demeurent donc aujourd'hui sur la compensation de la part recettes, j'en parlais tout à l'heure. La semaine dernière nous avons posé la question à la Ministre.

Egalement le devenir du dispositif qui a été mis en place depuis quelques années à propos des bases donc France-Télécom, puisque France-Télécom a migré passablement sur le territoire national et donc des dispositifs compensatoires ont été mis en place. Donc l'enjeu pour nous il est d'un peu plus de 3 M€, donc quid de ces dispositifs-là.

Et puis le 1,8 M€ de la part recettes, cela fait partie des questions qui demeurent aujourd'hui et sur lesquelles, bien évidemment, nous espérons avoir des réponses, espérons le, donc positives dans les semaines et mois qui viennent. Voilà ce qu'on peut dire sur cet aspect des choses.

Sur le contexte national autre versant, donc les autres contraintes et incertitudes qui pèsent sur les recettes, donc une rigueur sur les dotations de l'Etat, notamment sur la DGF, c'est vrai qu'on a une évolution prévue très modeste. Et également les interrogations résultant de l'impact de la crise sur les recettes de VT, nous en avons parlé à plusieurs reprises, nous y reviendrons rapidement.

Et puis, quid du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, cela fait partie des questions connexes également à la réforme de la taxe professionnelle qui demeurent encore aujourd'hui.

Si nous regardons la situation financière du Grand Besançon de manière rétrospective, donc nous devons rappeler, on le fait avec une certaine satisfaction, que nous avons une situation financière saine, mais sous vigilance bien évidemment. Donc vous savez ce que nous en disons régulièrement dans tous les rapports budgétaires successifs, qu'ils soient d'orientations, de budget, de décisions modificatives ou de compte administratif. Donc nous devons être extrêmement attentifs.

Et à ce jour si on regarde l'endettement du Grand Besançon, donc il est modeste, un peu plus de 39 M€ en fin d'année et donc un délai de désendettement, entre les capacités annuelles donc à investir de l'Agglomération et l'extinction de la dette, guère plus de deux années, ce qui est très modeste. Mais nous le savons tous, on y reviendra tout à l'heure, nos projets d'investissements nous conduiront bien évidemment à faire, à croître quelque peu cette durée de désendettement.

Mais c'est que, ce que nous soulignons, avec ou sans tramway, une grande vigilance s'impose, cela a été dit tout à l'heure donc par le Président, mais il faut là-dessus que nous soyons très clairs et catégoriques d'une certaine manière. Donc que le Tramway se fasse ou ne se fasse pas, et nous avons l'intention de le faire, sans poursuivre les efforts de cadrage entrepris depuis 2007, donc les tendances seraient défavorables, avec un effet de ciseaux qui se renforcerait entre les charges et les produits de fonctionnement. Et avec un risque de dérapage sur la progression donc des subventions d'équilibre aux budgets annexes : transports hors tramway et nouveau CRR, qui détériore nos épargnes, quant au fil des années écoulées, nous avons pu le constater à plusieurs reprises. Donc il y a là un cœur de dispositions à prendre pour maîtriser les choses comme il convient.

Donc la stratégie du Grand Besançon dans ce contexte, donc une maîtrise budgétaire accentuée, dans un contexte d'incertitudes, afin de poursuivre nos efforts d'investissements. Cela a été indiqué tout à l'heure en introduction, notre priorité est là, faire fonctionner bien nos services, les services aux habitants, mais en maîtrisant les choses de manière très forte pour pouvoir donc disposer d'un maximum de capacités à investir et vous connaissez les projets qui sont concernés. Donc le cadrage est très strict pour les dépenses qu'il nous faut maîtriser dans la durée, avec une maîtrise absolue de l'évolution des charges de fonctionnement. Donc un 3 % par an comme maximum pour les charges de personnels, nous nous sommes fixés notre cadrage budgétaire (0 %) comme évolution des autres charges de fonctionnement. Et on souligne à ce niveau que, les niveaux de la DSP transports, hors tramway encore une fois, les marchés affréteurs actuels et leurs évolutions donc seront renégociés dans un avenir proche, les procédures sont là. Ce sont des données fondamentales pour les équilibres futurs de même que les coûts de fonctionnement du CRR, je ne fais que répéter ce que j'ai dit il y a un instant.

Et nous avons dans ces orientations budgétaires la volonté de soutenir et promouvoir un pacte de « soutenabilité » donc financière de nos budgets annexes transports et CRR. Donc il nous faut là instaurer des garanties « anti dérapage », et avec des objectifs clairs en matière de transports, encore une fois, hors tramway. Une subvention d'équilibre qu'il nous faut ramener aux environs de 10 M€ à l'horizon 2014. C'est là un cœur de problème, je le disais tout à l'heure, mais aussi un cœur d'actions à conduire dans la maîtrise et le pilotage budgétaire. Et il nous faudra avoir la même attention sur le budget annexe CRR. Puisque, cela a été dit depuis longtemps par les analystes qui ont examiné nos budgets, que c'est là, que nous avons là, un potentiel de problèmes si nous ne les maîtrisons pas. Très clairement, donc c'est une lapalissade que je viens d'énoncer, mais elle a tout son sens.

Et donc l'actualisation de l'analyse de faisabilité financière pour le Tramway, à l'heure qu'il est, dans nos simulations de prospectives, nous reconduisons les chiffres antérieurs, les études nouvelles en cours dont on a parlé déjà à plusieurs reprises ici. Nous devons prendre un certain temps pour, ensuite, être traduites en éléments financiers.

Si nous regardons nos perspectives en matière d'investissements, on relève bien le niveau de notre volonté. On vient de se rappeler que nous avons le projet de tramway, à 200 M + ou – 20, 210 M en chiffre indicatif, sur lequel nous avons voté.

Nous avons également l'engagement sur la Cité des Arts et de la Culture, à un niveau élevé, donc plus de 20 M pour ce qui nous concerne, plus de 40 c'est le groupement avec la Région et la Ville de Besançon.

Et en dehors de ces deux gros investissements, 86 M d'investissements sont prévus sur la période 2010-2014 avec la répartition que vous avez dans le rapport et sous les yeux à l'écran, là, avec des volets qui sont importants, sur les 20 M sur l'économie et l'emploi, les 11 M sur l'habitat, etc., etc., vous avez tous les chiffres.

Et nous maintenons donc le cap du programme pluriannuel d'investissements pour réaliser ces opérations, celles que nous venons rapidement d'esquisser et les gros chantiers du tramway et de la Cité des Arts et de la Culture. Donc on peut en citer quelques uns :

- Transports, déplacements et infrastructures, réalisation de la dernière tranche des travaux de l'entrée Est en 2010,
- Economie, emploi, insertion, c'est l'aménagement des zones économiques des Marnières, d'Auxon, du Noret, etc.,
- en matière de développement durable, environnement et cadre de vie, il y a l'achèvement de la passerelle de la Malate dont nous avons parlé tout à l'heure, qui relie les deux rives du Doubs, pour les modes doux et déplacements,
- en culture, tourisme et sports, l'aménagement d'hébergements de plein air et la valorisation du patrimoine.

Et, bien évidemment, il y a les investissements importants que nous poursuivons en partenariat, donc :

- la Voie des Mercureaux, vous l'avez vu, je crois que le chiffre est évoqué un peu plus loin, c'est près de 5 M€ en report pour cette année,
- et donc la LGV Rhin-Rhône, un chiffre que nous avons aussi rappelé tout à l'heure,
- la construction des casernes des pompiers dans le Grand Besançon, Besançon Ouest et Est et Saône,
- le soutien à l'habitat et les acquisitions foncières,
- l'économie, avec le fonds d'intervention économique,
- les opérations d'aménagement,
- le soutien à l'innovation,
- le cadre de vie avec, notamment, la politique des centres de villages.

Bref, on voit là le dynamisme exprimé à travers les nombreux projets dont nous sommes porteurs et que nous avons dans notre programmation.

Alors, pour réaliser tout cela, quels sont les orientations budgétaires pour 2010 ? Donc anticiper, agir, pour préserver nos équilibres financiers, sur les orientations budgétaires, donc nous en sommes là ce soir. Les indicateurs que nous donnons, puisque, nous avons habitude dans cette Assemblée de travailler sur des éléments déjà relativement affinés, lorsqu'on parle d'orientations budgétaires et ce ne sont que des orientations. Pour 2010, les recettes 2010, incertaines, donc prudentes. En taxe professionnelle le 44,2, il résulte du 44,9 moins les 0,7 de rôles supplémentaires, on verra ce qu'il en est dans la compensation qui nous sera apportée.

Si nous avons eu donc 2010, les bases + 5,5 + le taux, peut être que nous serions allés, je le disais tout à l'heure jusqu'à 47 M. On verra, sur la base 2010, puisque, vraisemblablement, c'est cette équation-là qui nous serait la plus favorable. Jusqu'où cela nous conduira ? Nous verrons ce qui est réservé aux rôles supplémentaires, en espérant également que le dispositif France-Télécom soit couvert, de même que la part recettes, je veux dire « professions libérales » entre guillemets, pour faire simple, le 1,8 M dont je parlais tout à l'heure.

S'agissant de la cotisation foncière des entreprises, nous proposons de suivre notre tableau de marche d'évolution des taux, en passant de 15,87 à 15,99.

Sur le versement transports « autres recettes » une indication. Nous en avons longuement parlé dans cette salle il y a quelques temps. Et si nous regardons les chiffres de janvier, ils sont plutôt favorables, mais sans que l'on puisse discerner dans ces chiffres de janvier, s'il y a des soldes importants de 2009. Donc toujours dans le même esprit de prudence, on ne va surtout pas crier victoire en matière d'évolution donc du VT. Nous inscrivons 28,8 et puis nous ajusterons donc dans le courant de l'année.

Vous l'avez vu dans les orientations budgétaires, on y reviendra tout à l'heure, nous avons donc en perspective sur 2009 davantage de constitution de provisions que de libérations. Nous fonctionnons de manière assurée encore pour cet exercice dans ce domaine et cela nous permettra aussi de voir évoluer les choses en matière de versement transport.

Sur les orientations de l'Etat, donc sans doute l'expression d'une rigueur accentuée, c'est ce qui ressort de la Loi de Finances.

Sur la DGF, une très faible évolution à 0,2 %.

Sur les allocations compensatrices en matière de taxe professionnelle, une diminution sensible de près du tiers, comme nous l'indiquons sous vos yeux.

Sur le fonds départemental de péréquation, sans information, nous reconduisons le chiffre de l'exercice précédent, nous verrons.

Et donc là également je parlais tout à l'heure des « si »... pour moi si, si, si... oui, il faut intégrer ces éléments-là et ces incertitudes dans notre réflexion.

Donc voilà pour les ressources sur les charges 2010, une maîtrise des charges de fonctionnement et poursuite des investissements. Je l'indiquais tout à l'heure, sur les charges de personnels, donc nous avons fixé la toise à 3 %. Sur la base de nos prévisions actuelles, nous sommes dans le cadre. Sur les autres crédits de fonctionnement, donc le gel tout simplement. Ce qui veut dire que nous avons une baisse sensible rapportée aux effets inflation.

Et puis, dans le même temps, poursuite des investissements en 2010, dans le respect du Plan Pluriannuel d'Investissements et de Fonctionnement, donc un peu plus de, près de 52 M€ dont 20 M sur le budget principal. Pas de nouveaux investissements programmés, et nous restons sur notre ligne qui consiste à dire : « nous avons une prospective budgétaire qui doit nous permettre de faire face à nos fonctionnements et à l'investissement pour ce qui est prévu, programmé. Si nous devons faire face à de nouvelles dépenses, il faudrait trouver des solutions alternatives, donc de substitution, de lissage, etc... mais on ne peut pas en ajouter.

Donc sur la capacité d'investissements consolidés, vous avez là sous les yeux un graphique qui résume bien les choses, avec la capacité de financement à 51,6 M avec un recours à l'emprunt prévisionnel de 16,6. Ce sont des indications, il n'y a pas reprise des résultats des exercices antérieurs et donc nous sommes sur ces bases là au moment de l'orientation budgétaire. Avec, néanmoins une question qu'on va voir plus loin, sur le souci de l'équilibre de la section de fonctionnement. J'y reviendrai peut être tout à l'heure sur la gestion de nos marges, puisque nous avons un souci là, qui est un souci de construction budgétaire. Ce n'est pas le fait de nos engagements mais les règles comptables qui s'appliquent à notre établissement, je regarde notre trésorier, nous conduisent, pourront nous conduire à quelques difficultés.

Donc sur la situation financière prospective, bien évidemment, à construire ensemble, puisque nous avons des éléments qui devront être précisés, encore une fois, au fil des semaines et des mois à venir, sur les hypothèses de la prospective que nous faisons, sur les orientations générales, donc nous maintenons la prospective de mars 2009.

Je l'indiquais tout à l'heure, y compris sur le produit de taxe professionnelle, on raisonne à l'identique. Sachant que pour 2010, nous sommes sur une tendance prudente, j'indiquais sur quelle base, en parlant de 44,2 M. Nous pouvions espérer d'avantage, nous verrons si la compensation nous ouvre donc cette perspective.

Et puis au-delà de 2010, nous maintenons l'évolution de cette recette telle que prévue au PPIF de mars 2009, soit une augmentation du taux de TP, je le disais de 10 % sur les 10 années, plus une évolution des bases de 2 %. Ce qui signifie qu'il faudra augmenter les taux d'impôts entreprises sur la part foncière de la TP, ce que nous proposons dès 2010 en passant à 15,99. Mais aussi ménages, eh bien nous verrons, en fonction du dynamisme des bases, s'il faut agir sur le taux et donc en fonction de la cotisation sur la valeur ajoutée reçue des entreprises. Puisque là, encore une fois, nous sommes dans l'expression de préoccupations. Nous verrons à l'usage ce que le nouveau dispositif nous réserve.

Sur les hypothèses de la prospective, donc le VT, un taux de versement constant à 1,80 %. Et je l'indiquais tout à l'heure, nous inscrivons, pour 2010, 28,8 M.

A partir de 2011 dans notre prospective nous proposons de reprendre un rythme soutenu tel que nous l'avions connu sur les années précédentes, sur les 5 années qui précédaient, donc de 4 % par an. Puis au-delà de 2014 une évolution des bases à long terme de 2,5 %.

Sur les hypothèses de la prospective calculée avec prudence, donc à partir des éléments énoncés dans la Loi de Finances, donc sur la DGF progression limitée à 1 % sur le PPIF.

Sur les allocations compensatoires de taxe professionnelle qui diminueraient encore fortement, on l'a vu tout à l'heure.

Sur le fonds départemental de péréquation, donc reconduction, je l'ai dit.

Et donc notre objectif est bien évidemment de préserver l'épargne nette pour continuer à autofinancer nos investissements.

Donc vous avez les courbes prospectives sous les yeux, avec des pics qui peuvent inquiéter mais qui ont les explications, avec le pic haut qui est la résultante de libération du solde de la provision VT, d'ailleurs qui apparaît en 2011, si le dossier se reporte un peu, cela se décalera dans le temps.

Et puis sur le point bas de 2015, d'ailleurs, oui, c'est écrit 2014 en bas de l'écran, mais c'est bien 2015, donc c'est l'effet estimé de remboursement d'emprunt. Même chose dans le pilotage des choses à ce moment-là. Il peut être décidé de lisser un peu les choses, si le souhait était de ne pas plonger si bas en matière de limite, donc d'épargne.

Mais ce que je voulais ajouter à cet endroit-là, c'est le souci que nous pouvons avoir sur l'équilibre de notre section de fonctionnement. Cela n'apparaît pas dans le graphique. Et d'ailleurs au cours du débat du Bureau, un de nos collègues disait « mais je ne comprends pas bien, vous nous faites part d'un souci d'équilibre de la section de fonctionnement et puis vous nous faites état également d'une épargne nette positive, donc comment cela se fait-ce ? ». Tout simplement parce que, dans notre section de fonctionnement, nous devons intégrer les dotations aux amortissements. Cela n'est pas de la dépense réelle. Donc très clairement la dotation aux amortissements fait partie de l'épargne qui peut être investie lorsque l'on passe en investissement, mais nous avons techniquement, là je regarde encore une fois notre trésorier, il faudra que de concert et de conserve, on peut dire l'un et l'autre je crois, que nous intervenions auprès des services centraux pour que les règles soient assouplies. Parce que, par le seul jeu, tout simplement des amortissements qui vont croître au fur et à mesure de la réalisation des investissements, nous allons par cette inscription fictive de l'amortissement plomber notre section de fonctionnement et nous trouver en difficulté. Alors que cela résultera d'une opération virtuelle. Il y a là une problématique que nous ne devons pas être les seuls d'ailleurs à pressentir, qu'il faudra assouplir quelque peu, parce que plus on aura investi, plus on va amortir, plus on va saturer notre section de fonctionnement par des opérations d'ordre et on nous exige d'équilibrer. Alors que la logique, serait que nous ayons l'équilibre sur les opérations réelles, au bout des opérations de fonctionnement et d'investissement. Or, là, nous avons cette règle qui peut nous poser des problèmes dans un avenir très proche.

Voilà un élément que je tenais à souligner pour que nous le partagions et qui n'est pas l'expression d'une incapacité ensuite de disposer d'autofinancement, puisque, encore une fois, la dotation aux amortissements, qui passe en charges en fonctionnement est aussi une recette de l'investissement. Mais si on exige donc l'équilibre au fonctionnement, nous allons tout droit vers des problèmes, tout simplement parce que nous aurions bien travaillé en investissant beaucoup.

Et puis dans cette perspective, donc sur cette trajectoire, nous pouvons visualiser l'évolution de l'endettement, qui, comme je l'indiquais tout à l'heure, en parlant de l'endettement au 31 décembre 2009, bien évidemment, est appelé à croître, mais de manière raisonnée et raisonnable avec également un ratio des endettements qui aurait un pic donc à 9 ans, mais pour redescendre assez rapidement à 6 années, sur la base encore une fois de ce que nous avons projeté.

Et je vous inviterais d'ailleurs, regardant donc le niveau d'endettement, à regarder dans votre rapport le « tableau prospectif des investissements » et vous regardez ne serait-ce que sur la période 2010-2014 et si vous additionnez l'ensemble des investissements prévus, alors ils ont un caractère global, il faudra peut être l'affiner d'ailleurs dans la perspective du rapport budgétaire. Vous verrez que sur la période, si vous additionnez tout, il y a 360 M d'investissements prévus. Notez bien ça, 360 M ! Alors, il faut les corriger un peu, parce qu'il y a la part qui ne nous revient pas définitivement sur la Cité des Arts et de la Culture qui est dedans, il y a quelques petits ajustements à faire, mais aux environs de 320-330 M€ et nous sommes à 39 M€ d'encours de dettes au 31 décembre 2009. Nous prévoyons un encours de dettes de 170 M, donc au 31 décembre 2014, fin de mandat, un peu après la fin du mandat, donc vous aurez fait la différence.

Entre les 39 qui sont déjà sur les 170, donc, en clair, on va aggraver notre encours de dettes de 130 M, alors que l'on va investir 320-330 M ! Voilà ce que nous vous proposons de faire. Alors, j'entends dire quelquefois : « on est petits bras ». Les collègues m'ont entendu dans le Bureau l'autre jour que je n'avais pas du tout l'impression que nous soyons « petits bras » quand nous avons des chiffres de cette nature. Ils sont dans le rapport et ils sont traduits également dans ce qui vous est exposé là. Donc c'est tout simplement ça, si je puis dire, nos orientations budgétaires, et nous adapter donc au contexte, que nous ne choisissons pas, à la fois sur le contexte économique. Que nous ne choisissons pas sur les réformes qui sont appliquées. Nous verrons bien le sort qu'elles nous réservent. Nous avons exprimé donc des craintes, on ne va pas revenir 107 fois là-dessus. Et dans ce cadre-là, très contraint, nous serrons les boulons de toutes parts sur le fonctionnement, nous serrons les boulons de toutes parts. Si nous pouvions faire école quelquefois, ce serait intéressant, et nous dégageons le maximum de moyens possibles pour l'investissement, c'est ce que je viens de rappeler. Je souhaitais terminer mon propos là-dessus. Bref, nous faisons preuve d'une tonicité assez extraordinaire dans ce contexte un peu morose, voilà sur quoi je voulais terminer.

M. LE PRESIDENT.- Tonicité, il a dit ! Bien ! Merci Gaby ! Je crois que c'était clair. Donc ce qui domine c'est l'incertitude, les « si », la prudence, effectivement. Mais vous avez vu, le dernier diagramme montre quand même que, celui-là, montre quand même que, effectivement, tout cela est très maîtrisé, puisque quand on est, en matière de désendettement, à 6/6,6, on voit bien que c'est quand même un endettement qui est totalement maîtrisé. Avec l'incertitude qu'évoquait Gaby, bien sûr !

Alors, maintenant, écoutez, je crois qu'il faut passer au débat. Je vais prendre peut-être une première liste d'intervenants, donc :

Marcel FELT
Jean ROSSELOT
Philippe GONON
Marcel...
Françoise BRANGET

Bien, Marcel.

M. FELT.- Oui...

M. LE PRESIDENT.- Edouard SASSARD, d'accord.

M. FELT.- Merci Monsieur le Président. Deux observations que je n'ai pas pu faire au Bureau parce que j'étais absent. Deux observations sur le fond et la forme. Sur la forme j'ai trouvé le ton du rapport un peu professoral. Alors je me suis demandé si ce n'était pas nécessaire peut-être de vulgariser un peu plus la présentation des chiffres. Alors, certes, je suis d'accord, ils sont nécessaires parce que sinon on vous accusera, on nous accusera de les cacher, mais j'ai trouvé que c'était, c'était, ce n'était pas assez vulgarisé à mes yeux.

Sur le fond, j'ai trouvé que le rapport également, en fait, ne laissait pas beaucoup de chances à la réforme. Alors j'ai trouvé un changement de ton, si je puis dire, entre les propos que vous avez tenu à l'instant vous-même et puis Gaby, et puis le contenu du rapport, où, manifestement si vous voulez... c'est vrai que c'est un texte dont on ne mesure peut-être pas encore les tenants et les aboutissants définitifs. C'est vrai qu'on a l'année 2010 pour faire relais, pour asseoir un peu les raisonnements, mais j'ai trouvé que le rapport était, à mon sens, un peu sévère. Voilà !

Mais vous avez partiellement corrigé les choses, Président, puisque vous avez tenu des propos qui, en fait, en résumant, il faut voir.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je ne cherche pas..., j'espère que l'avenir, mon cher Marcel, te donnera raison et que ce rapport aura été peut-être trop pessimiste, mais je crois quand même qu'il est juste que nous puissions dire les choses comme nous le voyons. Et il ne faut pas faire preuve de trop d'optimisme, quand même. Voilà ! Je crois que les choses sont posées. C'est quelque chose qui va nous être imposé, donc on va voir, on va voir. Mais il est clair qu'aujourd'hui on doit quand même poser les bases pour que, le moment venu, si le contenu de ce rapport venait à être réalité, on ne puisse pas dire que nous l'avons caché. Quant au reste, Gaby répondra tout à l'heure. Jean ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui, mes chers collègues, quelques mots pour dire d'abord que je partage assez la remarque faite par notre collègue, Marcel FELT, en me disant aussi que le rapport que vous nous présentez est plus un cours, je n'ai rien contre les cours, mais plus un cours quand même d'analyse comptable et financière qu'un document, même s'il y a un décalage, en effet, entre ce qui est écrit et ce que vous exprimez dans le ton et dans la forme. C'est plus assagi, enfin, ce que vous dites. Donc, plus un document d'analyse comptable et financière que quelque chose qui fixe ce qu'on attend d'un rapport d'orientations, qui fixe des caps, documents d'entraînement et de mobilisation des énergies pour faire face à la crise.

Alors, dans votre rapport d'orientations budgétaires, disons que la mutation fiscale emplit tout. C'est vrai que c'est quelque chose d'important. Et encore comme vient de le dire, et pourtant nous ne nous sommes pas concertés, il faut donner sa chance, en effet, à cette mutation. Vous savez, je ne veux pas reprendre les détails, nous avons assez parlé « incertitude », oui, c'est probable, mais personne au fond de soi même ne peut ne pas être convaincu de l'intérêt quand même. Pour 3 raisons, très rapides :

- c'est d'abord une réforme de justice, de justice fiscale. Comment ne pas se satisfaire que de constater que, les banques, la grande distribution, c'est-à-dire les deux sources de constitution des grandes fortunes familiales depuis 30 ans, soient enfin assujetties comme les autres, en particulier comme l'industrie,
- la deuxième chose « efficacité financière et fiscale », enfin l'Etat ne sera plus le premier contribuable des collectivités locales,
- et troisième raison, la plus importante, celle qui tend à favoriser l'industrie et à préserver l'emploi. On sait tous qu'il emploi industriel génère 3 emplois de service et que, faute d'une assez bonne compétitivité, nous en avons perdus, hélas, des dizaines et des dizaines de milliers depuis longtemps. Et nos entreprises, notre économie industrielle dans l'Agglomération, reflète cet état de fait.

Alors, le rapport, contient 3-4 révélations quand même assez intéressantes. Gabriel BAULIEU a manifesté son étonnement, cela a été aussi le mien, de voir que la simulation des bases, si rien n'avait changé, montrait que les industriels investissaient encore. Et ils investissent ! Pourquoi ? Pour améliorer leur compétitivité, c'est-à-dire produire toujours autant, toujours mieux et à moins cher ! Car le problème, il est là ! Si vous prenez, si vous discutez avec un des fleurons de notre industrie locale, les établissements CHEVAL par exemple, qu'est-ce qu'ils vous disent en ce moment ? Ils sont en sous-activité, parce qu'ils sont exposés à une concurrence effrénée des pays émergents qui produisent bien et qui vendent moins cher. Donc nos industriels, néanmoins, relèvent le défi, investissent puisque les bases, la simulation des bases le montrait pour 2010, pour améliorer la compétitivité.

Une autre révélation de votre rapport c'est, il y a un lien, c'est que le produit, le versement du produit du versement transport, qui, lui, est fondé sur les salaires, se ralentit, précisément parce qu'il est fondé sur les salaires et parce que, précisément aussi, nos industriels licencient, ne renouvellent pas les contrats. Et s'ils ne renouvellent pas les contrats, c'est, là encore, pour améliorer leur compétitivité.

Ce qui doit nous conduire à orienter nos recettes vers le réalisme. Alors, je voudrais bien savoir ce que signifie ce pacte, notion assez... de soutenabilité, un pacte c'est un contrat, c'est un contrat entre nous.

L'emprunt, je remarque que nous faisons un bond considérable dans l'augmentation des frais financiers.

Et, en ce qui concerne les orientations de frais de dépenses, je voudrais, pour terminer, dire que, eh bien oui, ce n'est pas, cela ne me paraît pas quand même être des projets phare aussi intéressants, aussi dignes d'intérêt soient-ils, mais des projets phares que vous décrivez. Il y a la passerelle de la Malate, l'hébergement de plein air, la réhabilitation des logements, les casernes. Je dirais que pour une agglomération de 180 000 habitants qui est située au cœur de l'axe européen Rhin-Rhône, qui est consubstantielle avec une capitale régionale, cela me paraît être en décalage. Et ce ne sont pas des orientations, je ne dirai pas assez ambitieuses, ou sont trop « petits bras ».

M. LE PRESIDENT.- C'est donc le souk ?

M. ROSSELOT.- Mais oui, d'un certain côté, oui. Décalage, décalage avec les budgets annexes, qui montrent que, notamment en matière de transports, il faudra en effet tout remettre à plat depuis le temps qu'on se le dit, décalage avec l'état de sous-activité de nos entreprises. Nous n'engageons pas, vous comprenez, c'est facile, je ne dis pas ça pour... mais il faut aussi que chacun puisse s'exprimer mais moi je ressens les choses comme ça ! C'est facile de donner 50 000 € à l'IUMM pour faire un amphithéâtre. Mais ce n'est pas tout ! Je préférerais que vous ayez une démarche plus ingénieuse, plus innovatrice, j'allais dire plus intelligente, du genre de celle du Pays de Montbéliard, où une véritable synergie se crée autour du véhicule électrique. Et on ne la sent pas, on ne la sent pas cette lancée, quoi, qui devrait, qui devrait être celle du Président et l'Agglomération ce n'est pas rien quand même ! Donc, avec l'état de sous activité de nos entreprises.

En décalage aussi, Monsieur le Président, je le dis avec toute la solennité qu'il convient, avec la révolution que nous sommes... par rapport à l'enjeu du tramway. Vous le voyez, sous nos yeux, se fait la révolution du véhicule électrique, hybride, et en 2011-2012, production de grandes séries, véhicules électriques. Est-ce que nous avons fait les bons choix ? Est-ce que nous ne sommes pas en décalage ? Vous savez, je préférerais que l'on mette 2 ou 3 M pour aménager le carrefour de la place Leclerc, avec des souterrains, pour fluidifier, cela servirait infiniment plus, probablement, que des dizaines de millions qui vont être mis et qui ne résolvent pas les problèmes de bouchons.

Avec l'arrivée de la LGV, j'étais, c'est dommage que vous n'êtes pas à toutes ces réunions qui ont un caractère stratégique, mais j'étais à la réunion du Club Affaires de la LGV le 1^{er} février dernier, où les forces vives, qui sont présentes, Jean-Yves PRALON peut en témoigner, qu'est-ce qu'elles ont dit, qu'est-ce qu'ils ont dit ces jeunes chefs d'entreprise ? Ils ont réclamé une taille critique plus forte pour notre Agglomération, pour mieux maîtriser une stratégie d'accueil de la LGV. Ils ont demandé une redistribution des pouvoirs sur les territoires qui sont ceux de l'espace doubsien central, qui est le nôtre et qui déborde largement sur la Haute-Saône, et rien ne bouge !

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ?

M. ROSSELOT.- Laissez-moi finir ! Rien ne bouge !

M. LE PRESIDENT.- C'est vous qui avez demandé ça, je crois !

M. ROSSELOT.- Pardon ?

M. LE PRESIDENT.- C'est vous qui avez demandé ça !

M. ROSSELOT.- Pas du tout ! Pas du tout ! Ça a été... Non, non, alors là, Monsieur le Président, il ne faut pas prendre les..., il y a un témoin, il y avait Patrick AYACHE aussi, il y avait Jean-Claude ROY. Non, non, non, moi j'ai dit qu'il n'y avait pas, en effet, la correspondance à ça ! Jean-Claude ? Les yeux dans les yeux, si je puis dire, on a dit, on a dit, c'est une formule qui est bien connue des débats publics, quelqu'un, un orateur, a dit qu'il fallait redistribuer les pouvoirs, qu'il fallait plus de taille critique et j'ai enchaîné là-dessus ! On est bien d'accord ? Hein ? C'est bien ça !

M. ROY.- Oui...

M. LE PRESIDENT.- Bien, Merci !

M. ROSSELOT.- Non, attendez ! Je considère que... non, mais, c'est important les orientations budgétaires ! Bon, chaque année vous n'en faites aucun cas, mais projetez-vous dans 10 ans ! Qu'est-ce qu'on dira ? Quand Dijon aura pris les devants ! Quand Mulhouse et Belfort se seront organisées ! Qu'est-ce qu'on aura fait nous ? Qu'est-ce qu'on aura fait ?

Je peux continuer ? Dans le domaine culturel, vos orientations, elles devraient commencer au moins par tirer des leçons de l'échec de notre politique culturelle d'agglomération, qui, d'ailleurs, est payée, que vous faites payer par les 58 communes !

Sur le plan du patrimoine par exemple. Du Nord au Sud de la France, quand vous voyez, prenez ce qui se passe ailleurs ! Quand vous voyez une Martine AUBRY qui a sauvé le tri postal et qui l'a converti, quand vous voyez, à l'autre bout, ESTROSI qui sauve les abattoirs, qu'est-ce qu'on fait nous ? Eh bien on rase la caserne Vauban, on rase l'usine WEIL, vous pensez qu'il va rester quelque chose de votre action plus tard ? Je trouve que c'est vraiment dommage ! Et ce sont des orientations qui ont été néfastes !

Je pourrais continuer, je dis simplement que votre... on peut... j'ai terminé ! On peut se larmoyer sur l'effet de ciseaux et tout, vous êtes en posture toujours de dire : « ben voilà, l'Etat ne fait pas... » mais il faut de l'imagination que vous n'avez pas, et ce ne sont pas des orientations... ces orientations, ces programmes phares, ça ne me paraît pas assez ambitieux, pas à la hauteur d'une agglomération comme la nôtre !

M. LE PRESIDENT.- Merci, Philippe GONON.

M. ROSSELOT.- Et je veux donner quelques idées...

M. LE PRESIDENT.- Philippe GONON !

M. GONON.- En ce qui concerne le contexte 2010, il me semble possible d'avoir une autre approche, une autre analyse et d'en tirer des conséquences légèrement différentes de celles qui nous ont été exposées jusqu'à présent et je voudrais en citer 4 :

- sur la nature et les conséquences des réformes, c'est vrai que nous risquons une perte de fiscalité, de rendement fiscal, c'est incontestable, mais toutefois il faut se réjouir quand même d'un point. C'est que ces réformes, et notamment la réforme de la taxe professionnelle, a pour

objectif d'améliorer la trésorerie des entreprises et notamment, c'est cité dans le rapport, la trésorerie des PME. Ce sont les PME qui vont être les plus grandes bénéficiaires de cette réforme. Et ces PME sont notre richesse. J'ai en souvenir le chiffre de 10 % de toutes les entreprises installées sur le territoire de l'Agglomération de Besançon qui ont plus seulement de 10 salariés. Notre sort est lié indissolublement au développement, au maintien bien sûr, mais aussi au développement des ces PME. La contribution sur la plus-value. Nous demandons qu'une autre approche, peut-être qu'une approche exclusivement pessimiste, parce que la plus-value ne se modélise pas, certes, la plus-value est pour nous quand même une richesse d'avenir. Elle suppose simplement que nous ayons à notre disposition d'autres outils, d'autres outils de compréhension, d'autres outils de perception du rendement fiscal que va nous donner cette réforme de la taxe. Et je pense qu'il faudra créer de nouveaux partenariats avec des organismes tels que les tribunaux de commerce, les chambres de commerce, les syndicats professionnels, pour mieux maîtriser. Et nous allons donc sortir de cette aire de la rente fiscale pour rentrer dans une nouvelle aire qui est celle de la prévision dynamique de nos finances,

- deuxième conséquence : vous l'avez dit, ce sont les PME qui sont les plus créatrices d'emplois et ce sont elles qui vont être les plus grandes bénéficiaires à nouveau de ces réformes. Alors, amplifions ce phénomène ! Aidons-les à se développer ! Augmentons le nombre d'emplois sur notre territoire en ayant une politique nouvelle, une politique ambitieuse, pour investir dans de nouveaux champs d'activités, qui peuvent être la santé, l'énergie, les TIC, les nouvelles technologies, etc. Favorisons une croissance que je qualifierais de 3 termes : d'intelligente, d'écologique et de solidaire, bien entendu ! Alors je pourrais vous faire des propositions mais je crois que ce n'est pas là l'objet ce soir du débat, mais nous avons, si vous le souhaitez, réfléchi un petit peu à la chose et nous pourrions éventuellement vous proposer des mesures précises qui vont dans ce sens-là,
- troisième conséquence : c'est quand même notre culture publique sur le fond qui est remise en cause par ces réformes. C'est la culture du toujours plus, du toujours plus dispendieux, du toujours plus grand. J'ai l'impression que nous sommes rentrés dans une période biblique, celle des 7 années de vache maigre. L'Etat est ruiné, son déficit est abyssal. J'ai même lu hier, qu'il allait licencier ses propres fonctionnaires, paraît-il... Nous ne pouvons plus compter sur lui, nous ne pouvons plus compter sur ses dotations. D'un autre côté nos concitoyens ne veulent plus, je crois, d'augmentations d'impôts. Leur pouvoir d'achat a été laminé, le chômage les a mis dans des situations précaires, les plus démunis ont été encore plus fragilisés par la crise 2008-2009. Les banques ont resserré le crédit. La révision des bases locatives sera à l'origine de nouvelles hausses, des taxes locales... et puis la taxe carbone, et puis la redevance ordures ménagères, arrêtons par pitié, arrêtons, nos concitoyens n'en peuvent plus !,
- dernière conséquence : le recours à l'emprunt que vous préconisez est une tentation pour maintenir notre niveau d'investissement, certes ! Mais prêtez garde à ce que cet investissement financé par cet emprunt ne génère pas de nouveaux déficits liés au fonctionnement de ces investissements et je pense notamment au domaine des transports. Le risque, c'est qu'après les actifs toxiques que nous avons connu, vienne le temps des emprunts nocifs. Alors limitons le recours à l'emprunt, d'autant que les taux, je pense que nous sommes à peu près tous d'accord là-dessus, vont remonter à partir du 2^{ème} semestre 2010 et que l'inflation ne va pas tarder à frapper à notre porte.

Voici quelques suggestions que je voulais vous faire à l'occasion de ce débat budgétaire et que je résumerai en deux mots simples : favorisons l'emploi et stabilisons les impôts. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Là-dessus je crois qu'on peut être tous d'accord ! Il n'y a personne ici qui veut que l'on crée moins d'emplois et que l'on augmente les impôts. Ça c'est vraiment ce qui s'appelle « enfoncer les portes ouvertes ».

Par contre, puisque nous sommes en période, alors, juste une chose, quand vous dites : « je souhaite que cette réforme permette aux entreprises et spécialement aux PME de retrouver de la trésorerie », cher Monsieur GONON, moi aussi je le souhaite ! Parce que, si elles retrouvent de la trésorerie, elles retrouveront le chemin de l'embauche. Je souhaite qu'elles le retrouvent ce chemin, mieux qu'elles ne l'ont retrouvé, lorsqu'il y a quelques années, d'ailleurs Jean ROSSELOT me l'a plusieurs fois reproché, le gouvernement Jospin a supprimé la part sur les salaires et je n'ai pas le sentiment qu'à l'époque, malgré les... Gaby cite souvent le chiffre, le déficit de nos finances que cela fait, je n'ai pas le sentiment qu'effectivement cela ait permis un retour à l'emploi. Mais si c'est le cas, vraiment, je m'en féliciterai !

Et puis, puisque nous sommes en séance d'orientations budgétaires, vous avez dit : « nous aurions des propositions à faire », écoutez, je crois que c'est maintenant qu'il faut les faire. Alors donc, je vous redonne la parole, faites vos propositions !

M. GONON.- Alors, je voudrais vous proposer 3 choses rapidement, par exemple... d'instituer ce que nous appelons le « ticket recherche ». C'est-à-dire que nombre de petites entreprises ont énormément de difficultés à recourir à des services onéreux dans le domaine de la recherche et l'innovation sur des nouveaux produits et dans le recours à des conseils, conseils en brevets, conseils en propriété industrielle. Moi je pense que si nous devons faire un effort, par exemple, en direction des entreprises, c'est bien les aider dans ce domaine de la création de nouveaux produits et de nouveaux services par ce type de propositions.

Deuxième proposition : cette fois-ci dans un domaine complètement différent qui est dans la rénovation énergétique des bâtiments, publics et privés, je parlais essentiellement des bâtiments privés. Nous en avons parlé en Commission Habitat. Nous pourrions peut-être utiliser le levier de la bonification d'intérêts plutôt que celui de la subvention ou celui du crédit d'impôts. Puisque que tout le monde ne paie pas des impôts et la subvention est fondamentalement inégalitaire. Alors que, un investissement pris en charge, la part investissement, les intérêts de l'investissement, pourraient être pris en charge par la CAGB.

Et puis, dernière suggestion, par exemple, concernant l'emploi, et pas que l'emploi des jeunes, mais aussi l'emploi des seniors, si je puis dire, des plus de 50 ans, c'est de proposer par exemple la prise en charge d'un certain pourcentage ou la totalité ou une partie des cotisations payées par les entreprises, pour toute embauche en CDI, limitée à deux salariés par an, par des entreprises du territoire de la CAGB par exemple.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des choses intéressantes. Vous avez chiffré à peu près le montant de tout cela ?

M. GONON.- Alors, sur la dernière, par exemple, sur la dernière proposition, alors, vous me pardonneriez de ne pas être d'une précision exemplaire. Le montant annuel, pour la CAGB, de la prise en charge des cotisations, essentiellement patronales, limitée à deux emplois par entreprise, je dis bien, limitée à deux emplois par entreprise et ce, sur une année, serait de l'ordre de 4 M par an.

M. LE PRESIDENT.- Bon. Et bien sûr dans un contexte de maîtrise de l'impôt ? Il faudra que vous nous disiez aussi où nous faisons des économies substantielles. Parce que 4 M sans augmenter les impôts, c'est effectivement, c'est très intéressant ! Simplement il faut apporter l'ensemble de la solution et je pense qu'il manque quand même...

Le « ticket recherche » je crois que c'est une idée qui peut certainement, peut-être coûter un peu moins cher, sachant qu'il y a quand même des outils ici, en matière de recherche, qui existent déjà sur l'Agglomération, et que je pense qu'il y a déjà un certain nombre de dispositifs qui existent. Madame BRANGET !

MME. BRANGET.- Oui, Monsieur le Président ! Je m'attacherai à parler de la réforme...

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr !

MME. BRANGET.- ... puisque c'est l'essentiel quand même de vos propos. Et moi je, c'est pareil, sur la présentation du rapport, je l'ai quand même trouvé un peu négatif, puisque « *année de rupture, sérieuse atteinte aux ressources* », j'aurais aimé un peu plus d'objectivité. Et puis ce qu'a souligné tout à l'heure Marcel FELT, quand même, l'ouverture à un dynamisme économique et puis à une meilleure compétitivité de nos entreprises, c'est quand même l'objectif de la réforme. Parce que, depuis des années tout le monde s'attachait à dire que c'était un impôt idiot, quand même depuis un certain nombre de décennies et que l'assiette de cette taxe professionnelle était obsolète. C'était même les propos du cabinet que vous avez fait venir, et qui nous a fait une très belle démonstration il y a quelques semaines.

Donc, dire maintenant que les manques cumulés de la réforme, des réformes successives en 99, 2003, 2006... enfin, elle est supprimée ! Enfin ! Et moi j'aurais aimé, l'honnêteté intellectuelle aurait voulu que vous rappeliez les dotations exceptionnelles de l'Etat pour la constitution de l'Agglo par exemple ! Parce que, elles étaient tellement importantes qu'elles ont justifié la constitution de cette Agglo et de la création d'un véritable projet d'agglomération. Donc, je trouve que là, la rédaction du rapport est assez négative. Le rapport souligne l'absence de lien qui unit les entreprises aux territoires des collectivités. C'est faux, écoutez, avec la contribution territoriale le lien entre le territoire et l'activité économique est maintenu pour tous les niveaux de collectivités. Chaque collectivité conserve un intérêt à attirer les entreprises.

Il y a une simulation, sur une base 100, la collectivité va en récupérer quand même 70. Il y a toujours un intérêt à avoir, ce lien est totalement maintenu. Vous dites que « *la réforme ne pourra se traduire que par un transfert d'impôts de l'entreprise vers les habitants* ». Je trouve que c'est un peu rapide. Et c'est un peu rapide, parce que vous justifiez la réforme pour annoncer la création d'une taxe ménages. Attendez un petit peu ce que va produire la réforme, ce que ça va donner dans les mois et les années à venir, avant d'annoncer que vous ferez...

M. LE PRESIDENT.- Mais la création de la taxe sur les ménages, elle est faite ! On n'a pas à justifier quelque chose, ou alors je n'ai rien compris, c'est le transfert d'une taxe qui existe, on ne va pas la créer quand même !

MME. BRANGET.- Ce n'est pas ce qu'on lit dans vos propos ! On lit : « *désengagements de l'Etat* », on lit « *réforme professionnelle néfaste, réforme de la taxe professionnelle néfaste* » et du coup on justifie cette création. C'est un peu comme ça que vous le présentez. Alors, moi, je rappellerai quand même que...

M. LE PRESIDENT.- C'est la réalité !

MME. BRANGET.- ... la taxe professionnelle, elle est constituée pour 1/3 par les dotations de l'Etat, parce que, il y a des exonérations, etc., et que 53 % de la richesse nationale correspond à alimenter, c'est-à-dire plus de 1000 Md, les collectivités chaque année ! Donc, c'est quand même assez énorme ! Et puis, comme vous dites, l'effet de ciseaux que nous connaissons depuis 2007, on le connaît depuis 2007, ce n'est pas... l'effet de ciseaux n'a pas été engendré par la réforme de la TP, mais par les dépenses déjà engagées.

Je crois que toutes les interrogations que vous avez, et je comprends, quand il y a un changement, on peut avoir des interrogations, mais quand vous laissez supposer par exemple qu'il va manquer 600 000 €, on le suppose purement et simplement, et je crois qu'il faut attendre aussi, là, ce que vont donner les projections. Et comme les premières projections, elles s'avèrent plutôt favorables, avec peut-être une croissance entre 3,5 et 5,5, bon, cela vous ferait une augmentation de taux de 2,47, donc c'est quand même supérieur à 2, à 4 % de produit de TP de 2009 ! Attendons la suite, quoi !

Alors, page 20, vous dites « *la réforme...* », vous reconnaissez malgré tout que la réforme « *est neutre et que...*

M. LE PRESIDENT.- Neutre pour 2010...

MME. BRANGET.- Neutre pour 2010... C'est quand même bien l'objectif du Gouvernement de pouvoir compenser intégralement les recettes ! « *Neutre pour 2010, compensation intégrale, et avec deux clauses de revoyure* » on n'en a pas tellement parlé, mais une en juillet, une à la fin de l'année 2010 pour procéder aux réajustements. Et 2011, un dispositif de prélèvements et de compensations qui entre en vigueur.

Alors, bon, je rappellerai, je souhaiterais rappeler quand même à tous que le dispositif est un travail de coproduction législative, mené de concert entre la Commission de l'Assemblée Nationale, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale et celle du Sénat. Et comme l'a rappelé Gilles CARREZ qui est le rapporteur de la Loi de Finances, qui était présent hier soir à Ecole-Valentin, cette réforme a été votée par les deux Commissions à l'unanimité ! Et que la Commission quand même des Finances de l'Assemblée Nationale, elle est présidée par quelqu'un qui n'est pas spécialement de notre majorité. Donc, moi, je m'élève un petit peu dans l'organisation de la communication qui est faite de cette réforme. Les diverses contributions que l'on a vues dans les journaux locaux, bon, déjà le rapport, en plus les diverses contributions dans les journaux locaux, et comme celle, par exemple, de l'édito que vous avez présentée, Monsieur le Président, moi je trouve qu'elle n'est pas acceptable !

Je rappelle que la communication institutionnelle de ces publications est destinée à informer les habitants sur la vie de la cité ou sur les actions de la Collectivité, mais à l'exclusion de toute considération...

M. LE PRESIDENT.- C'est d'ailleurs vrai des expressions des groupes politiques d'ailleurs...

MME. BRANGET.- ... partisane. Oui, non mais bon, vos propos, tout ce qu'on lit, c'est tout à fait partisan. Moi j'aurais préféré que cette réforme, on puisse, dans cette réforme on puisse lire l'avenir économique de nos entreprises, l'avenir économique de notre pays, de notre agglomération, de notre région. Et les intervenants qui se sont précédés, ils n'ont parlé de quoi ? Que d'actions économiques ! Pourquoi ? Parce que, avant de dépenser il faut créer de la richesse et on en a tellement besoin. On en a tellement besoin sur le pays, mais on en a tellement besoin ici aussi !

Alors je crois que l'objectif de tout élu, c'est celui quand même de défendre les intérêts de ses concitoyens et peut être de contribuer à faire évoluer les textes. C'est ce qui s'est passé dans la taxe professionnelle, c'est ce qui se passera certainement dans la réforme des collectivités, mais pas tirer à vue avant qu'on sache où l'on va ! Voilà ce que je voulais dire ce soir !

M. LE PRESIDENT.- Enfin, quand vous dites il faut créer de la richesse avant de la dépenser, je suis d'accord avec vous et je pense que le Gouvernement a été bien inspiré de créer pour 140 Md de richesses nouvelles, avant de nous plomber avec le déficit que nous connaissons actuellement.

Il faut aussi que l'exemple vienne de haut, parce que je pense que l'on accuse trop souvent les collectivités territoriales d'être de mauvais gestionnaires, alors que les collectivités territoriales, elles se préoccupent de... je ne peux pas vous laisser dire que l'intérêt, que nous devons nous préserver de l'intérêt de nos populations, mais je crois que c'est ce que nous faisons tous ici, tout le monde et dans toute la France, c'est ce que font les élus locaux. Parce qu'il faut quand même, Monsieur ROSSELOT me reproche de ne pas avoir été assez dur dans mon propos, vous dites qu'on est trop... de toute façon, si nous avions été plus durs, vous nous auriez dit : « *il faut laisser faire* », maintenant on dit « *il faut laisser faire* », il fallait être plus dur... c'est...

M. ROSSELOT.- Madame BRANGET parle du bulletin de communication municipal.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous n'avez pas la parole !

M. ROSSELOT.- Moi je parlais du rapport, ce n'est pas la même chose !

M. LE PRESIDENT.- Vous n'avez pas la parole, vous la reprendrez si vous le souhaitez !

M. ROSSELOT.- Oui, mais il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. LE PRESIDENT.- Je dis simplement et je redis que nous sommes dans une grande crainte ! Nous sommes en plein dans le brouillard actuellement. Vous, bien sûr, vous êtes plus optimiste, cette loi c'est la vôtre, vous avez participé à sa rédaction, c'est la vôtre ! Ecoutez, je ne souhaite qu'une chose, c'est que ce que vous dites soit vérifié et que les craintes de Gabriel BAULIEU et de moi-même elles ne soient pas justifiées. Et si c'est ça, je vous dirai : « bravo ! ». Mais nous attendons pour voir et nous voulons aujourd'hui dire que nous avons des craintes, des craintes effectivement pour l'augmentation de l'impôt, pour les charges nouvelles qui vont s'abattre sur les collectivités territoriales et sur demain, inéluctablement, écoutez bien, inéluctablement, des charges nouvelles qui retourneront vers les ménages, que vous le vouliez ou non.

Voilà ! Cela est dit, cela est noté et ensuite, dans quelques mois ou dans quelques années, nous pourrions ressortir cela, vos déclarations et les nôtres. Monsieur SASSARD.

M. SASSARD.- Merci Monsieur le Président. Moi je voudrais intervenir sur une autre crainte, mais cette fois-ci, de notre côté, le flou aussi. Sur un point très précis, mais sur 6 lignes, pardon, de la page 21, en bas, tout en bas, quand on parle de la taxe versement transport. Donc vous précisez « *en revanche, le versement transport fondé sur la masse salariale des entreprises est, lui, directement lié à l'activité économique ; fin 2009, les éléments en notre possession concernant le versement transport restent encore incomplets et parfois contradictoires. Il est encore trop tôt pour en tirer toutes les conclusions sur les véritables tendances des recettes du versement transport et l'impact de la conjoncture économique* ». En parlant de flou tout à l'heure, on ne sait trop où on va, etc., vis-à-vis de la réforme, nous on perçoit exactement la même chose de façon concrète, sur le financement du tramway.

Moi je tiens quand même à rappeler que c'est le plus gros projet depuis ces dix dernières années depuis la création de la CAGB, c'est 220 M€ de budget et ça se résume en orientations budgétaires à une dizaine de lignes sur le financement, sachant que le financement de la taxe versement transport, les recettes de la taxe versement transport financent le projet du tramway ! La taxe versement transport finance le projet du tramway. Et nous avons 10 lignes sur un projet sur les orientations budgétaires sur lesquelles on va devoir se positionner en fin d'année, en disant : « *est-ce qu'on y va ou pas, l'ensemble de l'Agglomération, pour le plus gros projet, 220 M€ ?* » Est-ce que c'est vraiment réaliste ? Moi je ne pense pas !

Quand vous parlez des baisses vous-même, en plus vous les évoquez ces baisses de recettes de taxe versement transport, page 24, vous dites : « *L'augmentation ralentie des recettes de versement transport en 2009 explique l'accroissement de l'effet ciseaux entre 2008-2009* », page 25 : « *Or, le contexte économique influe sur les recettes du versement transport* ».

On est dans une situation, on en a déjà débattu, où la densité au nombre d'habitants au km², on est déjà juste, pour faire un tramway et en plus, on sait qu'on est juste au niveau du financement, très juste. Malgré cela vous savez qu'il y a un effet de crise qui est important, que les recettes vont diminuer et le seul résumé sur les orientations budgétaires, précision, c'est ces 10 lignes et on va devoir se positionner, nous délégués communautaires, tous ensemble, en fin d'année ! Ça me paraît très limité !

Quand vous parlez, page 27, en disant, ce que disait Monsieur BAULIEU tout à l'heure : « *un versement transport qui retrouve les évolutions rétrospectives constatées en 2009 (+ 4 %)* », cela, c'est pour 2011-2014, + 4 % à partir de 2011.

Je vous prends un document, parce que, vous connaissez aussi le monde de l'entreprise, personne n'est dupe, on sait très bien qu'en 2011 on ne va pas repartir sur ce système-là. Cela veut dire que dans 8 mois on repart sur un cadencement qui est égal à celui de 2007 ou 2008, donc celui d'avant crise. Je voudrais sortir un document, simplement pour information très rapide, je ne vais pas le lire en entier, du lundi 8 février qui émane des Echos. Le titre : « *De 40 000 à 50 000 emplois* », peut-être vous l'avez vu, « *sont menacés dans les équipementiers, chez les équipementiers automobiles français, donc les fournisseurs.* », je ne vous lis que 10 lignes : « *Les fournisseurs automobiles établis en France ont beau avoir déjà supprimé massivement les emplois en 2009, le travail de restructuration est encore loin d'être achevé. La filière pourrait avoir encore à réduire ses effectifs de 40 000 à 50 000 personnes dans les deux années à venir dans l'hexagone d'après le rapport établi fin novembre dans le cadre de la Commission pour le soutien aux sous-traitants* », sous-traitants, donc là, nous, en Franche-Comté, CAGB, on est concerné directement « *réunie par Christian ESTOSI* », d'ailleurs, qui était lui-même étonné de ces résultats-là. « *L'ensemble des fournisseurs n'employaient plus en France que 265 000 personnes fin décembre, soit 35 000 de moins qu'en 2008 et 55 000 de moins qu'en 2005* ». Pour terminer : « *les secteurs les plus touchés dans les moules et outillages, 7 emplois sur 10 pourraient disparaître en 2 ans...* ».

M. LE PRESIDENT.- On peut supposer que la suppression de la taxe professionnelle va permettre la reprise dans ce secteur.

M. SASSARD.- Peu importe ! Ce que je veux dire là, c'est surtout, je veux dire que sur les recettes de la taxe versement transport où c'est la masse salariale, on n'est plus en taxe professionnelle, Monsieur le Président, faites bien la différence entre masse salariale, nombre de salariés dans une entreprise et base de la taxe professionnelle, qui est différent.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr, bien sûr.

M. SASSARD.- Ce que je veux dire tout simplement, c'est que je ne suis pas certain que de résumer les recettes « versement transport » en 5 lignes et en disant : « *en 2011* » c'est une mise en garde, je vous l'ai déjà dit ! Je l'ai déjà dit plusieurs fois ! Simplement il y a des articles qui le confirment. Nous, à Besançon et en Franche-Comté, on est concerné par le moulage, l'outillage, les sous-traitants, ce sont nos PME, directement, qui peuvent être impactées !

Donc, pour conclure, une fois de plus sur ce... je reviens là-dessus, si on part en s'engageant en décembre, on est parti sur 220 M€ et on ne sait pas comment ça va se passer en termes de financement dans les années qui suivent et c'est hyper important !

Deuxième point, je pense que c'est, je ne suis pas le seul à avoir fait la demande, je crois que dans ces orientations budgétaires il y aurait pu avoir un budget alloué à l'établissement et étude d'un plan B, d'une alternative. On aurait très bien pu dire, puisque vous l'avez dit, on n'a pas l'impression qu'il pourrait y avoir une réponse négative fin décembre en disant : « *ben non, on n'y va pas !* » Non, on n'y va pas ! Parce que on se rend compte que 2009, les recettes taxes de versement transport, elles ne sont pas bonnes, qu'en 2010 et 2011 ça se profile entre très... ça va être très compliqué... On alloue un budget, on fait une alternative, un plan B, on débat ensemble, ensemble de Commissions, il y a la Commission transports, etc., et je pense que cela aurait été judicieux... ou alors cela veut dire que, pour vous, c'est établi que déjà, à la fin de cette année, tout sera validé, comme une lettre à la Poste.

Donc, dans ce cas-là, je pense qu'il faut allouer un budget, il faut préparer cette alternative pour que la CAGB ne se retrouve pas le bec dans l'eau en termes de transports en commun en site propre. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- C'est curieux, vos propos sont totalement en opposition avec ce que disait votre collègue, Madame BRANGET, qui, elle, est en train de nous - si ça se réalise, tant mieux ! - est en train de nous dire qu'effectivement cette suppression de la taxe professionnelle cela va être une véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises et qu'elles vont retrouver le chemin de l'emploi.

Et puis alors je vais vous dire, Monsieur SASSARD, il faudrait aussi quand même que vous arrêtiez ce combat permanent contre le TCSP. Il faudrait qu'un jour on puisse ravoire un vrai débat, je ne veux pas le relancer ce soir le débat, un vrai débat sur l'utilité d'un moyen de transport en commun en site propre pour une capitale régionale, pour éviter qu'effectivement la capitale régionale tombe dans un déclin programmé.

Parce que c'est bien beau de parler de Belfort, de Montbéliard, de Dijon, de grandeur d'agglomération, et puis d'avoir un discours qui va totalement en sens inverse. Moi, ce qui me rassure, c'est que je rencontre de plus en plus de personnes, et c'est l'effet positif des difficultés que l'on a eues au niveau du tramway, c'est que de plus en plus de personnes viennent me dire : « *Mais il faut le faire !* ».

Hier soir, j'étais dans un club où il y avait... c'étaient que des chefs d'entreprise, il y avait certains de vos amis qui y étaient, il y avait même de vos anciens colistiers qui étaient à ce club hier soir, il y avait même des délégués communautaires, chefs d'entreprise, qui y étaient. Et je ne ressens pas du tout... dans un milieu qui n'est pas un milieu, c'est un milieu qui est partagé, c'est métissé, politiquement, voilà, on va dire comme ça. Mais j'ai vu des chefs d'entreprise, parce que, figurez-vous, il n'y a pas que Monsieur GONON qui est chef d'entreprise et vous, qui rencontrez d'autres chefs d'entreprises, je ne dis pas que vous le dites, mais j'en rencontre tous les jours des chefs d'entreprise ! Encore aujourd'hui j'en ai rencontrés.

Eh bien lorsque je discute avec ça avec les chefs d'entreprise, lorsque je rencontre des présidents de très grands groupements industriels, je ne dirai pas les noms, ici à Besançon, ou des chambres consulaires, ils n'ont pas exactement le même discours que vous, figurez-vous !

M. ROSSELOT.- On ne voit pas les mêmes alors !

M. LE PRESIDENT.- Parce que eux, ils croient... le problème, c'est le problème du versement transport, c'est ça ! Mais le reste sur le tramway, ils ne nient pas un instant, je n'en ai encore hier soir pas rencontré un seul, un seul... D'ailleurs le compte-rendu de cette réunion vous sera très certainement fait, et vous verrez, ça s'est très bien passé ! Ça a duré un peu de temps, mais ça s'est très bien passé ! Il n'y en a pas un seul qui met en cause, comme vous le dites, l'intérêt d'un transport en commun en site propre. Pas un seul !

Après, on peut discuter effectivement des problèmes de financement. Ça, c'est vrai qu'on en discute, qu'on discute des problèmes de financement, il faut en parler, qu'on discute aussi du fait qu'il faut que l'Agglomération reste bien desservie et que ça apporte un plus. Cela va nous permettre de revoir, vous l'avez dit, Monsieur ROSSELOT, de remettre peut-être les choses à plat, certainement, de revoir notre système pour qu'il soit encore plus performant, certainement ! Mais il ne faut pas en faire comme ça un combat permanent, un peu à contre courant de l'intérêt même du monde économique, du développement économique de cette région, un combat permanent, pour des raisons idéologiques de tramway, parce que le Tramway, ce n'est pas une affaire de gauche !

M. ROSSELOT.- Non, non, ce ne sont pas des raisons idéologiques !

M. LE PRESIDENT.- C'est une affaire de toutes les villes qui veulent se développer. Et moi j'arrête là-dessus, mais je vous dis : « faites attention à ce que vous dites, parce que vous allez bientôt vous trouver en décalage avec un certain nombre qui sont de vos amis ».

Nous n'avons peut-être pas assez expliqué, mais j'ai commencé une grande campagne d'explications. Je rencontre beaucoup de monde, beaucoup de chefs d'entreprise dans les groupements qui les représentent. Je vais les voir et je pense que le message est en train de passer.

Qu'ils se posent des problèmes au niveau du financement ? Certes ! Qu'il faille être prudent. Gaby l'a dit ! Nous avons été, nous jouons toujours la carte de la transparence. Toujours ! Nous vous avons dit que le versement transport est baissé. Il faut dire aujourd'hui que le versement transport en janvier, au lieu de 2,2, on a 3 ! Peut être est-ce un effet de compensation ! Peut être que ça ne va pas continuer ! Peut être effectivement qu'il rechutera ! Mais pour l'instant, ça montre bien qu'on ne peut pas faire non plus de prévision. Nous étions plus pessimistes le mois dernier, aujourd'hui il y a une petite bouffée d'optimisme. Est-ce que cette bouffée sera pérenne ? Je ne sais pas, mais en tout cas c'est le cas aujourd'hui. Il faut arrêter... que pour des raisons un peu politiques... trouvons ensemble des solutions...

M. ROSSELOT.- Non, non, non !

M. LE PRESIDENT.- ... pour donner à l'Agglomération les moyens de son développement ! Parce que, le développement de l'Agglomération, il n'y a pas que le TCSP. Je le disais encore hier soir, il y a la gare Viotte, l'aménagement de la gare Viotte, qui est important. Il y a l'aménagement de la gare de Besançon Franche-Comté TGV. Il y a l'ensemble des aménagements de la zone de l'Echange, de la zone du Noret, de la zone, je l'espère, de Chaudfontaine... Tous ces grands projets-là sont des projets qui sont absolument importants, capitaux, pour le développement de notre Agglomération. Ne faites pas uniquement une fixation là-dessus.

Alors, je vais continuer, est-ce qu'il y a encore des demandes d'intervention ? Ben, allez-y, si vous voulez, vous avez droit à une deuxième intervention, Monsieur SASSARD, volontiers !

M. SASSARD.- Ce n'était pas du tout... moi, je ne veux pas rentrer dans la polémique, on l'a déjà fait depuis un an et demi. Je parlais avant tout du financement, ce que vous évoquez justement, donc c'est bien en lien avec ce que vous évoquez, on a peut être des craintes communes. On n'a jamais été contre le transport en commun en site propre, on a été contre le Tramway, je pense qu'il y a une raison, mais pas contre le transport en commun en site propre, il y a bien une différence. Il y avait bien des alternatives en termes de transport en commun en site propre. Il ne faut pas mélanger les deux. Il y a une vraie différence !

A Montbéliard ils font un transport en commun en site propre qui sera, à priori, pas un tramway, donc c'est largement possible de faire un transport en commun en site propre qui n'est pas forcément un tramway !

On n'est pas contre le principe du tramway, sur le principe du tramway, comme vous l'avez dit, mais sur ce principe de financement. Ensuite, concernant les pour et les contre, moi je tiens quand même à vous rappeler que, sous couvert de pétitions, que ce soit à la fois par le biais de la CCI, du MEDEF, de la CGPME ou de l'Union des Commerçants, il y avait quand même, de façon transversale, le même avis de l'ensemble des personnes, de l'ensemble des chefs d'entreprise. Il y a peut-être, il peut y avoir des avis différents, c'est bien, c'est normal, mais ce n'est pas une histoire politique.

Mais je vous signale que, par rapport à ce qu'on a pu voir l'année dernière, je ne vois pas du tout où il y avait une satisfaction des chefs d'entreprise. Je suis désolé ! Mais, je reviendrai encore là-dessus, c'est que pour moi, ce n'est pas le fond du débat, le fond du débat c'est qu'il y a 6 lignes, il y a 6 lignes pour résumer le financement et je vous dis : « pourquoi pas proposer ce plan B, pourquoi pas ouvrir une alternative ? » Ce n'est pas une histoire de gauche ou de droite, mais pourquoi pas, si c'est pas possible et qu'on se rend compte que ce n'est pas possible, pourquoi on ne peut pas proposer autre chose ? Et ça, vous n'ouvrez pas cette possibilité-là dans les...

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous proposer...

M. SASSARD.- Oui, vous n'avez pas, vous n'ouvrez pas cette possibilité là au sein des orientations budgétaires. Simple remarque.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous proposer un plan B à l'envers. Hier étaient présents ici à Besançon les représentants des transports de la Ville de Nîmes, Nîmes, ils ont un BHNS, ils ont fait un BHNS il y a 5 ans... 5 ans... mais je vous le dit, ça a coûté, il y a 5 ans, 12 M€ du kilomètre ! Et ils sont venus ici voir ce que nous sommes en train de réfléchir sur le tramway optimisé, parce qu'ils vont faire une deuxième ligne à Nîmes et ce n'est pas un BHNS, c'est un tramway.

M. SASSARD.- Ce n'est pas ça que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je sais bien que ce n'est pas ça que vous vouliez dire mais enfin, de toute façon, vous ne voulez pas entendre ! Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Non, non, mais écoutez, Monsieur le Président, on ne peut pas vous laisser dire que c'est pour des raisons idéologiques ! Ce n'est pas du tout pour des raisons idéologiques ! Moi, quand je vais aux facs de droit de Nantes ou de Strasbourg, je suis trop heureux de prendre le tramway, c'est merveilleux ! D'abord, je vais à la fac avec le tramway, je descends devant l'Université à Nantes ou à Strasbourg, ce qui ne sera pas le cas ici, déjà. Mais ils sont plus de 400, 500 000 habitants ! Le seul petit problème, on a tous un petit tramway dans notre imaginaire, c'est le moyen idéal, mais oui ! Eh ben oui ! Ça remonte... mais parce que c'est le moyen, parce que c'est le moyen, c'est une petite image de poésie, il en faut bien, mais c'est le moyen, le moyen idéal ! Je vous rappelle que nous sommes la plus petite agglomération à nous lancer quand même dans quelque chose de cette nature !

Alors, à la fois, avons-nous la capacité financière ? Et puis l'efficacité ? L'efficacité, comme il ne peut pas passer partout, nous sommes une agglomération qui est quand même déployée ! On se demande si un système, écoutez, un système plus souple... on n'est pas seul dans cette salle, des Christophe LIME ou des Philippe GONON ne sont pas les plus insensés d'entre nous, non plus ! Un système repensé, avec des vrais parkings relais, regardez comme le gaspillage, le gaspillage de cet argent que l'on a fait dans le parking de la rue Mesnage ! Un truc énorme ! Où il n'y a jamais personne, il n'y a jamais une voiture ! Et, à côté de ça on va se lancer... Non, non, ce n'est pas bon, ce n'est pas de la bonne gestion !

M. LE PRESIDENT.- On a compris !

M. ROSSELOT.- La rue Mesnage, la rue Mesnage, vous l'avez vue comme moi ! Il n'y a personne dessus ! Il y a 3 voitures du côté de l'UFR Staps ! Mais on a mis une somme colossale là-dedans et tout à l'encart ! Moi je ne peux pas., on va à la catastrophe ! On pouvait faire plus simple, plus souple, plus efficace et beaucoup moins cher ! Allez voir tous l'exemple du parking de la rue Mesnage ! On laisse faire ! On laisse faire ! Tout le monde laisse faire ! On va finir comment ? Comme la Grèce ?

M. LE PRESIDENT.- Bien ! Ah ben écoutez...

M. BAULIEU.- Pas ici ! T'es où ?

M. ROSSELOT.- C'est vrai !

M. BAULIEU.- Pas ici ! T'es où Jean ? On va finir comme la Grèce ! Tu sais où on va finir comme la Grèce ?

M. ROSSELOT.- Oui.

M. BAULIEU.- Non, non, ah, écoutez.

M. ROSSELOT.- C'est pour te dire qu'il fallait enlever la mauvaise graisse, c'est ça.

M. BAULIEU.- Tu sais quelles finances publiques risquent d'être alignées sur la Grèce d'ici peu ? Mais pas celles-ci !

M. LE PRESIDENT.- C'est les nôtres qui vont être alignées sur la Grèce ! Les finances publiques !

M. ROSSELOT.- Vous avez vu l'efficacité de ce parking ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT ! Monsieur ROSSELOT ! Vous avez eu la parole deux fois, je crois que nos collègues aussi.

M. ROSSELOT.- Je parlais du parking ! Je parlais du parking !

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui, vous parliez du parking.

M. ROSSELOT.- Gabriel, tu as financé ce parking !

M. LE PRESIDENT.- Je crois, je crois...

M. ROSSELOT.- C'est inefficace au possible ! C'est de l'argent jeté ! Jeté !

M. LE PRESIDENT.- Vous fatiguez tout le monde ! Vous avez parlé deux fois...

M. ROSSELOT.- C'est de l'argent jeté !

M. LE PRESIDENT.- ... largement, largement. Vous avez pu vous exprimer largement, vous n'avez plus la parole ! Je suis désolé ! Mais je crois que je partage totalement la remarque de Gabriel BAULIEU parce que, les donneurs permanents de leçons...

M. ROSSELOT.- Mais on est là pour ça !

M. LE PRESIDENT.- Nous savons ce que c'est que les promesses !

M. ROSSELOT.- On voit...

M. LE PRESIDENT.-Nous avons tous entendu des promesses...

M. ROSSELOT.- On voit... on voit le parcours...

M. LE PRESIDENT.- ... et nous voyons le résultat aujourd'hui ! Mais je regrette presque d'avoir ouvert un tout petit peu, pour répondre à Monsieur SASSARD, le problème tramway, parce que nous aurons largement l'occasion d'en reparler. Donc je referme ça, je refais un beau nœud dessus et je n'en reparle plus, parce qu'on va rouvrir un débat qui n'est pas d'actualité ce soir. Ce soir, le débat, c'est les orientations budgétaires ! Bien, je vais laisser... plus personne ne demande la parole, donc il est clair que je ne la redonnerai plus après, c'est bien clair, je pense la parole à... il y a quelqu'un qui l'a demandée ? Je ne l'ai pas vu. Madame PEQUIGNOT, allez-y.

MME PEQUIGNOT.- Oui, merci Monsieur le Président ! Je souhaitais simplement... alors, à la suite de ce qui vient d'être dit, m'étonner que, à chaque fois que l'on fait une remarque, que ce soit au niveau des transports et du tram, parce que c'est aussi des suggestions... tous ensemble on doit réfléchir sur ces sujets-là. Et je suis étonnée de voir que la réponse qui est quand même apportée, c'est de dire : « tous vos amis sont d'accord avec ça, je ne comprends pas que vous ne soyez pas d'accord » et au final on a quand même vu que sur certains projets, vous êtes à un moment donné obligé de reconnaître que, eh bien, ce n'était pas la bonne voie. Donc il vaut mieux peut-être anticiper, réfléchir en amont, plutôt que d'être obligé de faire demi-tour une fois qu'on est allé trop loin.

Alors, concernant la Bouloie...

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas compris ce que vous vouliez dire... mais enfin... bon...

MME PEQUIGNOT.- Vous ne comprenez pas ce que je veux dire ?

M. LE PRESIDENT.- Non !

MME PEQUIGNOT.- C'est-à-dire que ce soit au niveau du tramway, il est clair que la concertation ou le fait de prendre le temps de la discussion, c'est important ! J'ai parlé de la culture aussi. Après avoir dit que vous ne compreniez pas ce qu'on voulait dire, vous avez quand même fait demi-tour, ce qui montre que vous avez reconnu que c'était...

M. LE PRESIDENT.- Alors, n'oubliez pas un seul instant...

MME PEQUIGNOT.- Je n'ai pas terminé ! Je n'ai pas terminé, s'il vous plaît !

M. LE PRESIDENT.- ... que c'est suite à vos propos qu'on a fait demi-tour ! C'est la réalité des chiffres qui nous ont fait faire demi-tour !

MME PEQUIGNOT.- Alors...

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas vous qui êtes quand même la responsable...

MME PEQUIGNOT.- Je n'ai pas terminé ! Je n'ai pas terminé !

M. LE PRESIDENT.- ...de l'arrêt de Sonorama ! Ecoutez ! Quand même !

MME PEQUIGNOT.- Je peux poursuivre Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Restez modeste Madame PEQUIGNOT ! Restez modeste !

MME PEQUIGNOT.- Si je peux poursuivre...

M. LE PRESIDENT.- Ben, vous pouvez poursuivre, mais ne dites pas n'importe quoi !

MME PEQUIGNOT.- Alors, en plus de ça, concernant le tramway, c'est vrai que j'ai l'opportunité, la chance, effectivement vous avez dit que vous connaissiez beaucoup d'entreprises. J'ai la chance d'être au quotidien dans les entreprises et de participer à plusieurs salons internationaux et je pense qu'il est utile de voir à quel point en termes de compétitivité les entreprises sont face à d'autres propositions en termes de territoire. Que, par exemple sur les salons, on a aujourd'hui... donc là je reviens aussi un petit peu sur le champ de la réforme quand même, on a sur ces salons-là d'autres pays qui viennent vendre leurs territoires. Et ce qu'ils vendent dans leurs territoires, c'est la compétitivité, l'attractivité, le fait que justement les charges qui pèsent sur les entreprises sont moins fortes. Je prends pour exemple les pays du Maghreb, à proximité, ce n'est pas très loin. Quand on voit que les entreprises industrielles aujourd'hui sont convoitées, courtisées par d'autres territoires, pour ne parler que du Maghreb, je le disais à l'instant. Que sur ces salons-là, nous avons, nous avons des personnes qui arrivent en leur montrant carrément, en présentant deux tableaux : d'un côté les charges qui pèsent sur les entreprises quand on est en France, de l'autre côté toutes les économies qu'elles vont réaliser de manière remarquable, en traversant, tout simplement en allant s'installer là-bas. Je peux vous dire qu'à l'issue de ces présentations-là, les entreprises, ce qu'elles demandent ce n'est pas de savoir s'il y a un tramway ou pas. Je peux vous dire que de voir comment les entreprises demandent les adresses pour pouvoir y aller le plus rapidement possible. Quand on est face à ça, on ne peut que se demander : « pourquoi restons-nous les bras croisés ? »

Donc je me réjouis de voir que ce soir nous sommes tous d'accord sur cet aspect aussi, cette modernisation, sur cette réforme. C'est finalement ce que, voilà, pour nos emplois, il est clair que de voir ces entreprises partir comme ça... tous les jours c'est une véritable hémorragie ! Donc si on n'agit pas, bien sûr le Tramway, les transports en commun en site propre c'est important, Edouard l'a souligné. Mais c'est vrai que, un TCSP, un bus propre, cela peut aussi faire l'affaire, mais surtout se dire, les entreprises ce qu'elles recherchent, ce qu'elles demandent avant tout, ce n'est pas de savoir si elles vont avoir un tramway là où elles doivent s'installer. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Alors je ne vais pas revenir sur le débat de la compétitivité de l'entreprise. Il me semble que vous avez assisté comme moi à l'excellente intervention de Monsieur Louis SCHWEITZER qui est le président de la HALDE, une organisation que vous connaissez bien, et qui, lui, a un tout autre discours par rapport à ça. Il y a d'ailleurs eu une excellente émission, je crois que c'est sur la 6 ou sur ARTE il y a 15 jours qui montrait que, de plus en plus les chefs d'entreprises se rendaient compte que le travail à l'extérieur c'était un leurre, parce que, pour un certain nombre de raisons que je ne vais pas développer ici ce soir mais qu'au fond...

Simplement, juste une chose qu'à expliquée Monsieur SCHWEITZER pour les voitures. Monsieur SCHWEITZER, je pense que vous ne le contesterez pas... puisque vous avez longuement discuté avec lui, il a dit, pour assembler une voiture, textuellement ces paroles, il y avait d'ailleurs des journalistes qui ont dû entendre qu'il disait ça : « *assembler une voiture, c'est 12 heures, pour assembler une voiture, donc le coût de la main d'œuvre sur 12 heures c'est environ 7 ou 800 € de différence, mettons même 1000 €. Quand vous faites revenir une voiture du Maghreb ou de l'autre bout de la Croatie ou de la Chine, simplement une rayure sur le capot, qu'il faut refaire, c'est 300 € !* Il a dit donc ça : « *cela montre...* », c'est ce qu'à dit Louis SCHWEITZER, oh, il s'y connaît un peu en voitures, c'est l'ancien patron de chez Renault quand même, bon, puis il est, on ne peut pas dire qu'il fait dans la discrimination vis-à-vis des pays du Maghreb, c'est le président de la Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination, donc voilà ce qu'il a dit Monsieur SCHWEITZER l'autre jour, il n'a pas eu du tout, du tout, du tout, le même discours que vous, d'ailleurs vous y étiez, Madame PEQUIGNOT, vous l'avez entendu comme moi. Bien, Gaby, à toi.

M. ROSSELOT.- Ca n'a rien à voir avec la discrimination.

M. BAULIEU.- Oui, on a autre chose à dire après ce débat, mais qui n'a pas porté sur énormément de choses, touchant aux orientations budgétaires que nous présentons. Et donc je ferai quelques commentaires et sur la forme et sur le fond.

On a dit ce rapport un peu professoral, je le dis « *pédagogique* ». Vous chercherez bien les collectivités dans lesquelles il y a un pareil effort de communication, d'informations et d'explications mais, bien sûr, si on cherche l'effet dans le propos, Marcel, on va le qualifier ainsi, sur cet effort pédagogique.

Sur la réforme de la taxe professionnelle, vous avez été plusieurs à intervenir. On va opposer conviction à conviction. J'aurais une suggestion à vous faire. Parce que de la même manière que je commente régulièrement l'effet de la suppression de la base salaires. Donc j'aimerais bien qu'on me dise si elle a créé un emploi. J'aimerais bien que soit mis en place donc un système objectif d'évaluation de la politique, pour voir quel est le degré d'industrialisation du pays sur la base de la suppression de la taxe professionnelle. Ce serait intéressant. Mon intime conviction, vous avez largement fait valoir les vôtres, c'est que le dispositif de l'OMC nous plombe 1000 fois plus que la taxe professionnelle. Et c'est peut être une autre paire de manches donc d'aller s'y employer. Mais c'est peut-être là qu'il faudrait travailler si on voulait rétablir donc des conditions de concurrence permettant à l'ensemble des entreprises de jouer leur jeu.

Je constate simplement que dans la suppression de la taxe professionnelle on vise indistinctement, donc on fait bénéficier indistinctement les entreprises exposées et les entreprises non exposées. Donc, après, chacun en fera le bilan. Mais il n'y a pas eu de bilan et d'évaluation de la suppression de la base salaire. Je n'ai pas entendu parler qu'il y avait dans la réforme qui est faite, le projet d'avoir un instrument d'évaluation du résultat. Et c'est dommage, parce que c'est comme ça que l'on va un peu vite en besogne et au risque, précisément, non seulement de créer des difficultés dans les collectivités, mais aussi d'alourdir, parce qu'il y a des parties de compensation, cela ne nous a pas échappé, d'alourdir les problématiques là où elles sont d'ailleurs dans ce pays, des finances publiques d'Etat. Il n'y a pas un problème de finances publiques de collectivités, nous avons un énorme problème de finances publiques d'Etat.

Donc je n'ai rien de plus sur la taxe professionnelle et ensuite on nous dit : « *il n'y a pas de sens, il n'y a pas de caps, il n'y a pas d'ambition* ». Dans ses propos le Président a rappelé un certain nombre d'éléments, là aussi notre rapport souffre peut être de quasi exhaustivité. J'ai essayé tout à l'heure dans mon propos introductif de donner deux ou trois éléments, de parler d'un peu plus de 300 M d'investissements prévus, de leurs modalités de financement. Vous cherchez les investissements publics qui sont, à ce jour, aussi bien financés en termes d'autofinancement. J'ai attiré votre attention sur notre pic d'encours de la dette à 170 M, partant de 39 et après avoir investi 320, 330 M. Il faut qu'on prenne la mesure... donc de ce que nous faisons en termes de pilotage sur ces perspectives, sur ce qui fonde notre tableau de marche. Et tout cela pour réaliser des opérations qui ne sont pas anodines, ni anecdotiques, certaines d'ailleurs occupant largement les propos qui viennent de précéder, d'autres démarrant. C'est le cas donc de ce qui se passe sur l'ancien port fluvial et donc, opération importante, s'il en est, parmi d'autres.

Parce que celles que nous accompagnons avec d'autres partenaires, le contournement routier, l'Entrée Est. Et celles que nous accompagnons avec d'autres partenaires sur la LGV. Et ce que nous développons autour... sur Viotte, sur Auxon, sur les autres pôles, cela a été rappelé par le Président. Est-ce que ça n'a pas du sens, est-ce que ce n'est pas tourné, de manière acharnée, en direction du développement de l'investissement, le développement économique, si ça n'est pas donner du sens aux choses, c'est qu'on ne veut pas admettre tout simplement des évidences !

Donc je ne vais pas vous asséner la totalité du rapport à nouveau, vous l'avez lu, mais c'est bien de ça qu'il s'agit ! Il y a du sens, il y a de la détermination, il y a du volontarisme. Encore une fois, cherchez qui s'emploie comme nous le faisons dans cet établissement à maîtriser les charges de fonctionnement et à dégager des moyens pour investir. Cherchez bien ! Nous faisons d'énormes efforts ! D'énormes efforts ! Et avec les services, et avec les directions, les chefs de services, avec l'ensemble des vice-présidents, quand nous avons travaillé sur ces orientations depuis l'automne dernier, on s'y est repris à plusieurs fois. Parce que c'est la volonté qui nous anime pour, précisément, au service de cette Agglomération, de ce territoire.

Ensuite, nous avons eu bien évidemment quelques commentaires sur le versement transport et sur le financement d'autres opérations. Les choses sont clairement dites. Elles ont été clairement rapportées et évoquées. S'agissant du versement transport, le Président l'a développé. Vous savez dans quel contexte de pilotage des choses nous sommes. On vous a donné autant d'indications qu'il est possible. Le Président a même donné la dernière indication que nous détenons, avec les incertitudes qui sont attachées sur ce mois de janvier. Et sur le financement, ce n'est pas pour en rajouter, Président, sur le tramway, mais sur le financement de cette opération.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr.

M. BAULIEU.- J'ai dit, et c'est écrit dans le rapport, c'est vrai qu'il n'y a pas lieu d'en faire des pages, que, en attente donc des résultats des études complémentaires qui ont démarré, nous reconduisons à l'identique la prospective que nous avons. On ne va pas inventer quelque chose pour la circonstance et on ne va pas non plus mobiliser des moyens supplémentaires pour faire une nouvelle prospective sur je ne sais quoi.

Donc c'est cela qui est dans le document, encore une fois, il n'est pas nécessaire d'en faire 20 pages !

On nous demande des explications sur le pacte de soutenabilité et on nous fait grief de voir les frais financiers augmenter. Je voudrais quand même attirer votre attention, vous avez lu le rapport ! Sur le mouvement constaté des frais financiers et vous nous donnerez également acte de la gestion rigoureuse que nous faisons de la trésorerie de l'Agglomération. Entre la prévision de crédits sur les frais financiers pour 2009, la réalisation, grâce à la bonne gestion et aussi bien évidemment la baisse des taux.

Et puis de notre sens de la précaution, que de nous dire, il y a l'effet bien évidemment de l'endettement qui a augmenté, nous étions à 30 M, nous sommes à 39, donc ça génère bien évidemment un accroissement des intérêts, ce n'est pas un scoop ! Et puis il peut y avoir un frémissement sur les taux et nous avons prévu un peu plus de crédits pour faire face tout simplement à ces frais financiers.

Mais il n'y a pas lieu, encore une fois, de s'en étonner, mais il y eût fallu faire état, encore une fois, de cette évolution sur quelques années.

Et le pacte de soutenabilité, donc je veux bien qu'on plaisante sur le mot, et j'ai bien, tout à l'heure, d'ailleurs avec plaisir, parlé de la « revoyure », je trouve d'ailleurs que cela a une bonne tonalité. Mais sur la soutenabilité, c'est précisément porter notre attention à nous tous, à nous tous, sur une question majeure que nous avons à maîtriser dans le pilotage de nos affaires, à savoir : maîtriser les frais de fonctionnement de notre service transports tel qu'il est aujourd'hui, tel qu'il est aujourd'hui ! Parce que nous devons ramener la subvention d'équilibre en dessous de ce qu'elle est aujourd'hui. Nous ne pouvons pas tenir ce rythme-là ! Nous ne pouvons pas tenir ce rythme-là, c'est ça de la gestion, c'est ça de la maîtrise ! C'est pas de laisser filer les choses ! Et donc nous le disons, ce n'est pas la première fois d'ailleurs que nous l'indiquons. Et nous indiquons donc également l'objectif qu'il faut atteindre et quelques personnes dans cette salle savent combien nous sommes déterminés à y parvenir et elles s'y emploient, parce que c'est une nécessité.

Et nous devons avoir la même attention sur le montant de ce que sera la subvention d'équilibre du budget du CRR.

Donc là il le faut, tout simplement, ce qu'il faut avoir à l'esprit sur après, nos engagements ici ou là, il n'aura pas échappé à quelques orateurs que depuis l'an dernier nous sommes partenaires du pôle « Véhicule du futur ». Nous cofinçons le CAC d'ailleurs, dans des démarches croisées, entre la CAPM et le Grand Besançon dans nos pôles de compétitivité respectifs.

Et si nous faisons tout cela, mais cela a été dit par le Président, c'est parce que nous ne voulons pas rester inertes dans notre Agglomération, rester inertes par rapport à d'autres, donc qui nous entourent. Nous devons le faire avec nos moyens, avec nos atouts, avec notre rigueur et notre détermination.

Il s'agit aussi sur ce plan, je ferai aussi une petite parenthèse, donc il s'agit aussi sur ce plan que les lois portant réforme des collectivités territoriales, s'agissant des pôles métropolitains, ne nous mettent pas en difficultés nous et quelques autres agglomérations ayant la même configuration. Il y en a d'autres sur le territoire national. J'ai déjà dit quelques mots sur ce sujet dans cette salle et nous sommes exposés à des difficultés si la Loi ne change pas les seuils en aucun cas de figure de constitution des pôles métropolitains. Parce qu'après vous pourrez faire les analyses que vous voulez, vous pourrez faire preuve de la détermination que vous voulez. Lorsque dans une région qui compte 1 100 000 habitants et qu'une partie non négligeable, qui s'appelle le Nord-Franche-Comté, représente sur l'Aire urbaine 306 000 habitants, je crois ne pas me tromper, et donc nous devons trouver les 450 000 habitants où ? Où ? Si la loi devait donc nous engager à faire allégeance ailleurs.

C'est ça aussi qu'il faut se dire, c'est ça aussi qui prépare l'avenir.

En clair, nous avons, nous, à travailler de manière déterminée, ambitieuse, maîtrisée sur ce dont nous avons la charge, mais nous sommes aussi en droit d'attendre que le cadre qui nous est proposé ne nous soit pas défavorable. Il y a là, je vous invite, vous qui avez les relations nécessaires, moi je le dis chaque fois que je le peux, là où je le peux, qu'il y a une question majeure qu'il faudrait traiter pour une capitale régionale comme la nôtre, de faire en sorte que nous ne soyons pas tenus, acculés à un pôle métropolitain de 450 000 habitants. Et donc là il faut, si c'est fini, c'est très bien, c'est pour moi donc une bonne nouvelle, si c'est rapporté à 250, je n'avais pas l'information, j'en prends acte, elle me réjouit ! Et puisque les choses seraient...

M. LE PRÉSIDENT.- La métropole reste à 450 et le pôle métropolitain passe à 250.

M. BAULIEU.- Je suis heureux que ce soit dit là, je le partage !

M. LE PRESIDENT.- Mais ce que dit Gaby reste quand même totalement d'actualité ! Parce qu'on va voir à l'intérieur ce qu'il y a dans le pôle métropolitain !

M. ROSSELOT.- *(inaudible)*

M. LE PRESIDENT.- Comment ?

M. ROSSELOT.- Ce qu'il y a dans le pôle métropolitain c'est exactement ce qu'il y a dans les métropoles, simplement les coopérations *(inaudible)*

M. LE PRESIDENT.- Le pôle métropolitain, c'est ni plus ni moins qu'un syndicat mixte.

M. ROSSELOT.- C'est un syndicat.

M. LE PRESIDENT.- On ne va pas... non, mais je connais assez bien la problématique, parce que, figurez-vous, cher Monsieur ROSSELOT, que, même si je ne vous en ai pas informé, je travaille beaucoup là-dessus actuellement.

M. ROSSELOT.- *(Inaudible)*

M. LE PRESIDENT.- Oui, bon d'accord.

M. BAULIEU.- Mais, précisément, donc c'est très bien. Nous sommes rigoureusement sur ce registre-là. D'où cette attention soutenue pour ce qui pourrait conditionner notre avenir. Puisque, encore une fois, avec les moyens dont nous disposons, c'est précisément le dynamisme de notre territoire, le dynamisme de notre économie, l'équipement de notre territoire. Il m'est arrivé de dire d'ailleurs, d'écrire, que tout ce que nous faisons participe au développement économique. Parce qu'il n'y a pas d'entreprises dans les déserts et qu'il ne suffit pas seulement d'aménager les zones.

M. LE PRESIDENT.- C'est juste ça...

M. BAULIEU.- Il faut bien évidemment que sur, le Président le dit souvent, que sur l'enseignement, que sur l'enseignement supérieur...

M. LE PRESIDENT.- Santé.

M. BAULIEU.- ... que sur la culture, que sur la santé...

M. LE PRESIDENT.- Transports...

M. BAULIEU.- ... etc., etc., les transports, etc., qu'il y ait donc un environnement favorable et porteur ! Et donc c'est sur tous ces registres-là, dans les domaines de nos compétences que nous essayons d'agir de manière déterminée. Je crois que le contenu de ce rapport d'orientations, si on veut bien donc le regarder tel qu'il est, donc l'exprime très clairement. Donc il faut que nous prenions parfaitement la mesure de cela.

Ce à quoi je nous invite tous ensemble, c'est bien évidemment de faire en sorte que nous partagions cette détermination, qui n'est pas simple, je le disais tout à l'heure de la maîtrise des choses, de la maîtrise du fonctionnement, de la maîtrise, donc de l'organisation de nos services pour dégager les moyens dont nous avons besoin pour préparer l'avenir et dans de nombreux domaines. Et les domaines que nous évoquons là ce soir, on sait qu'ils ne couvrent pas tout, on vient de parler de la santé, on vient de parler de l'enseignement supérieur.

Il n'y a pas si longtemps on échangeait sur le sujet c'est vrai qu'il y a aussi des préoccupations, et que dans le contexte financier difficile qu'on connaît, il se pourrait que l'on se retourne là aussi vers les collectivités et qui devront faire face avec quoi ? Et dans quelle compétition interrégionale avec les enjeux que cela comporte ? Donc c'est tout cela qui est en cause. Alors agissons avec détermination, encore une fois pour maîtriser donc ce dont nous avons la charge pour préparer l'avenir autant qu'il est possible en agissant sur tous les axes que nous mobilisons. Et donc vous l'avez dans le rapport encore une fois, qu'il s'agisse d'infrastructures, qu'il s'agisse d'économie, qu'il s'agisse d'environnement, de culture, etc., et c'est ainsi que nous apporterons de manière déterminée notre pierre à la construction de l'aménagement de notre territoire, au service de nos habitants.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie Gaby ! Moi ce qui me peine le plus dans ce débat, c'est d'entendre un collègue qui dit qu'on manque d'ambition, quand, dans une situation difficile, nous allons investir plus de 300 M€ d'ici 2018. Je crois, je crois, Monsieur ROSSELOT vous n'avez pas la parole, je crois quand même que cela, ce n'est pas juste ! Voilà ! Ce n'est pas juste ! Le rapport suivant, Gaby, 1.1.2.

Rapport n°1.1.2 : Annexe au rapport d'orientations budgétaires 2010 : rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

M. BAULIEU.- C'est vrai que, plaisanterie mise à part, la séance n'est pas terminée !

M. LE PRESIDENT.- Et puis j'espère que l'on ne sera pas dans la situation de la Grèce parce que ce serait quand même surprenant que ce soit le Président du FMI, Monsieur STRAUSS-KAHN, qui vienne en aide effectivement à la France avec le FMI.

M. BAULIEU.- Bien sûr, le rapport suivant, donc est... rapport sur les...

M. LE PRESIDENT.- 1.1.2.

M. BAULIEU.- Je cherche, oui, le 1.1.2. Oui, voilà, c'est la page 41 ! Sur la gestion de la dette du Grand Besançon, vous avez dans ce rapport la traduction très directe de la charte qui recommande tout simplement, à la fois, un bon comportement, mais aussi de la transparence dans la gestion de la dette des collectivités. Donc ce qui ne nous pose pas problème très clairement.

Vous avez dans ce rapport des explications précises sur ce que sont les prêts structurés nocifs. Et vous aurez remarqué, pour faire une présentation rapide, que la structuration de notre dette entre les taux fixes, les taux variables et les taux structurés donc est très équilibrée, outre le fait que notre dette est modeste. Et que, par ailleurs, s'agissant des produits structurés que nous avons en portefeuille, ils ne sont pas à risques particuliers. Et de surcroît, donc d'ici à deux ans, ils auront rejoint les taux classiques donc variables. Donc voilà ce que je peux dire très rapidement. Je pense que vous avez lu également avec attention ce rapport et que vous êtes tous rassurés sur l'état de la dette de notre établissement.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? On passe au point suivant, le 1.1.3.

Rapport n°1.1.3 : Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues

M. BAULIEU.- Donc sur l'utilisation des dépenses imprévues, tout est dit dans le petit résumé sur le budget principal.

Sur la ligne en fonctionnement pour 200 000 € a été utilisée pour 55 000 et quelques et donc en investissement pour 150 000 n'a pas été utilisée.

Budget annexe Transports, donc 10 000 € pas utilisée.

Le Budget annexe Déchets, pour 406 735 a été utilisée pour 260 832.

Investissement pour 50 000, pas utilisée.

Budget annexe CRR, donc 10 000, utilisée pour 255 €.

M. LE PRESIDENT.- Bien ! Pas de remarque ?

MME BULTOT.- Si, si.

M. LE PRESIDENT.- Le rapport suivant.

MME BULTOT.- Si, si.

M. LE PRESIDENT.- Demande d'exonération versement.

M. BAULIEU.- Si, si, il y a une demande de parole.

M. LE PRESIDENT.- Ah pardon ! Deux, deux, allons-y ! Alors...

MME BULTOT.- Oui, sur ce rapport...

M. LE PRESIDENT.- Sur le 1.1.4.

MME BULTOT.- ... sur les dépenses imprévues, oui.

M. BAULIEU.- Sur les dépenses imprévues.

M. LE PRESIDENT.- Vas-y Martine.

MME BULTOT.- Il y a une des dépenses imprévues qui a suscité chez moi une réflexion que je tiens à vous livrer. Le Gouvernement a dépensé 1,5 Md€ pour l'achat de vaccins dont la majeure partie dort dans les tiroirs ou va peut-être échouer à la poubelle.

Nous avons, nous, Grand Besançon, dépensé 40 000 € pour la prévention de la grippe A comme c'est indiqué dans le rapport. Si on met bout à bout l'ensemble des dépenses que toutes les collectivités locales auront à assurer, la facture risque d'apparaître très, très salée, pour une épidémie qui était, finalement, modérée. A ce jour on compte moins de 300 décès en France, alors que la grippe saisonnière habituelle, contre laquelle on se vaccine d'ailleurs, fait habituellement 5 000 à 6 000 décès, sans que cela n'ait jamais suscité d'ailleurs une telle effervescence médiatique. Je l'ai déjà dit, je le pense toujours. Il y avait d'autres priorités en matière de santé publique.

Mais, outre ce que je considère comme du gaspillage d'argent public, ce qui me choque aussi, c'est que, de voir que SANOFI AVENTIS qui enregistre une hausse de 46 % sur la vente de vaccins antigrippaux, « une année record », titre l'Est Républicain de ce matin, soit 1 Md€ supplémentaire qui prévoit des ventes similaires de vaccins H1N1 en 2010. En même temps, le Directeur général de ce groupe annonce que pour 2013 il souhaite atteindre 2 Md d'économies supplémentaires et cela impliquera la suppression de 3 000 emplois directs.

En conclusion, non seulement il n'y aura jamais eu des consensus des professionnels de santé et des citoyens sur l'utilité ou l'efficacité, voire l'innocuité de la vaccination contre la grippe A, mais en plus, il n'y aura même pas d'effet positif sur l'emploi. Bien que la croissance industrielle de certains laboratoires dont SANOFI ait été largement favorisée par l'Etat à l'occasion de cette campagne vaccinale.

Pour ne pas être trop négative, je dirais que les 40 000 € ont permis, je pense, de revisiter un petit peu toutes les questions, de faire le point de toutes les questions sur l'hygiène de base au niveau du personnel de l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci ! Il n'y a pas d'autres remarques ? Demande d'exonération de versement transport à l'Association Nationale de Prévention et d'Alcoologie et Addictologie.

Rapport n° I.1.4 : Demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

M. BAULIEU.- Qui remplit les conditions, donc nous vous proposons tout simplement d'y donner suite. On n'a pas, il n'y a pas tellement de questions à se poser.

M. LE PRESIDENT.- Le I.1.5, alors, ne prennent pas part au vote :

HINCELIN
MENETRIER
POISSENOT
ALLEMANN
FOUSSERET
GONON
MOYSE
STEPOURJINE

Rapport n° I.1.5 : Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (décembre 2009)

M. BAULIEU.- Donc sur..., il s'agit de demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat. Vous avez donc 9 demandes. Total : 6 910 233. Vous avez la liste des bénéficiaires, les opérations en cause et les vérifications donc du respect des ratios prudentiels.

M. LE PRESIDENT.- Alors, je regarde, c'était le dernier ?

M. BAULIEU.- Non, non, non, non, non. Il y a I.1.6 et il y en a d'autres encore.

M. LE PRESIDENT.- I.1.7, voilà.

Rapport n° I.1.6 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Exercice 2010

M. BAULIEU.- I.1.6 : « Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Exercice 2010 ». Donc au-delà des restes à réaliser, donc vous avez les différents éléments pour 161 700 € et sur les différents budgets : principal, CRR et Transports.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? I.1.7.

Rapport n° I.1.7 : Adhésion à l'association des Acheteurs des Collectivités Territoriales

M. BAULIEU.- Adhésion à l'association des Acheteurs des Collectivités Territoriales. Tout le monde aura compris l'utilité pour 180 €.

M. LE PRESIDENT.- 180 € pour acheter moins, moins cher, c'est mieux.

Rapport n° I.1.8 : Vente aux enchères de véhicules et matériels réformés

M. BAULIEU.- Vente aux enchères de véhicules et matériels réformés – I.1.8. Donc, autorisation de l'Assemblée pour vendre 2 bennes à ordures ménagères à réformer.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté. Là on repart au dernier.

M. BAULIEU.- Non, I.2.1.

M. LE PRESIDENT.- Ah ? Il y en a encore un.

Ressources Humaines

Rapport n° 1.2.1 : Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Oui, et encore... 1.2.1. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement. Donc à l'issue de 6 procédures, les candidatures d'agents non titulaires ont été retenues. Il est en conséquence proposé de définir les conditions de leur contrat. Les postes concernent les postes suivants :

- Directeur Communication, donc recrutement d'un contractuel,
- Directeur Economie, Emploi et Aménagement, également. Vous avez les conditions de l'emploi dans le rapport.

Et puis il y a, après la procédure de mise en concurrence si je puis dire, enfin d'offres d'emploi, 4 reconductions de contrats :

- Technicien du patrimoine et bâtiment,
- Chargé de communication TCSP,
- Gestionnaire contrats publics,
- Et agent de maîtrise cellule collecte.

M. LE PRESIDENT.- Bon, apparemment, cela ne suscite pas d'observation. Le suivant.

Rapport n° 1.2.2 : Commissions Administratives Paritaires – Promotion Interne

M. BAULIEU.- Sur le 1.2.2 – Commissions Administratives Paritaires – Promotion Interne.

Donc il en résulte, toutes nos propositions n'ont pas été retenues. Ce qui nous amène à avoir d'ailleurs quelques explications avec le Centre de gestion sur les critères, etc... donc je fais cette petite parenthèse informative, et donc création de :

- I Rédacteur,
- I Ingénieur,
- I Agent de maîtrise,
- I Professeur d'enseignement artistique.

Et puis suppression des postes préalablement occupés. Tout cela dans la conformité de la pesée des postes. On nomme sur les postes qui correspondent bien évidemment à la qualification.

Le rapport I, s'il n'y a pas d'observation ?

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Je n'en vois pas. Le rapport suivant.

Rapport n° 1.2.3 : Commissions Administratives Paritaires – Avancements de grade

M. BAULIEU.- Sur le rapport suivant, donc, « Avancements de grade », donc même démarche, mais pour des... une procédure, si je puis dire, plus légère et plus ordinaire avec la création des grades correspondants à ceux qui peuvent en bénéficier et la suppression des grades qu'ils occupaient.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Pas de remarques ! Adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 : Aide exceptionnelle Séisme d'Haïti

M. LE PRESIDENT.- Et nous repassons aux rapports n°10. Bon, vous savez quel est le séisme qui a secoué Haïti, c'est page 179/192, donc nous proposons une aide exceptionnelle de 10 000 € qui pourrait être versée à deux associations. C'est l'Association de Promotion des Arts du Monde et l'Association, l'autre nom m'échappe, c'est l'association qui est managée par Madame PARIETTI qui est bien connue ici à Besançon.

Voilà donc sur ces deux associations qui vont, qui ont pour objectif d'aller reconstruire sur place des écoles en Haïti. La première, on sait ce qu'ils font, moi j'ai moi-même visité les écoles à Haïti, et la seconde, on connaît aussi Madame PARIETTI, on sait qui elle est, on n'a pas de souci à se faire sur la bonne utilisation de cet argent là-bas à Haïti, pays dont elle est d'ailleurs originaire.

Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté. Le rapport suivant, c'était quoi ? Les associations ?

M. BAULIEU.- C'étaient les noms d'associations.

M. LE PRESIDENT.- Alors, je veux bien que vous me donniez le nom des associations.

M. BAULIEU.- La première c'est...

M. LE PRESIDENT.- La première c'est l'Association de Promotion des Arts du Monde, c'est l'APAM, et la seconde, elle s'appelle, c'est EDE TIMOUN YO ce qui veut dire aider les enfants. Voilà, donc, pour les deux associations.

Rapport n°10.2 : Liste des marchés conclus en 2009 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT

Ensuite, la liste des marchés conclus dont le montant est supérieur à 20 000 €, vous avez la liste. S'il y a des observations, des questions, je pourrai vous répondre, tout du moins les services, parce que, moi, j'aurai des difficultés à vous répondre dans le détail.

Rapport n°10.3 : Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Et la troisième et dernière question : Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil. S'il y avait des questions, j'y répondrais. Il n'y en a pas ! Je vous remercie !

La séance est levée !

(Séance levée à 21 h 30)